

VILLE DE REPENTIGNY

M.R.C. DE L'ASSOMPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 78-28

Règlement modifiant le règlement numéro 78 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Repentigny

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour les tarifs apparaissant sous l'annexe « A » de l'article 2 du présent règlement;

ATTENDU la présentation du projet de règlement, son dépôt et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil tenue le 10 octobre 2023 tel que le requiert la loi;

EN CONSÉQUENCE, le conseil statue et ordonne ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement numéro 78 est modifié en remplaçant l'annexe « A » par l'annexe joint au présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Nicolas Dufour

Nicolas Dufour
Maire

Marc Giard

Me Marc Giard, OMA
Greffier

Adopté à une séance du conseil
tenue le **14 novembre 2023**.

VILLE DE REPENTIGNY
M.R.C. DE L'ASSOMPTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 78-28

ANNEXE A

Document : *Règlement de tarification pour le financement de certains biens, services et activités*

Nicolas Dufour

Nicolas Dufour
Maire

Marc Giard

Me Marc Giard, OMA
Greffier

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT
DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 78-28
ANNEXE « A »**

ANNEXE « A »

1. SERVICES ADMINISTRATIFS	5
1.1 ÉMISSION DE DOCUMENTS	5
1.2 ATTESTATIONS ET ASSERMENTATIONS	5
1.3 AUTRES FRAIS	6
1.4 VENTE DE LICENCES ANNUELLES POUR ANIMAUX DOMESTIQUES	7
1.5 VENTE D'ARTICLES PROMOTIONNELS – SERVICE DES COMMUNICATIONS	6
2. SERVICE DE POLICE	8
3. SERVICE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES.....	10
3.1 INTERVENTION DESTINEE A PREVENIR OU A COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VEHICULE OU TOUT AUTRE INTERVENTION POUR LE COMPTE DE NON-RESIDENT DU TERRITOIRE DESSERVI.....	10
3.2 CERTIFICAT D'AUTORISATION.....	11
3.3 LOCATION D'EQUIPEMENT.....	11
3.4 AUTRES FRAIS	11
4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.....	12
4.1 RESEAU D'AQUEDUC ET D'EGOUT	12
4.2 SERVICE DE REFECTION	13
4.3 AUTRES.....	14
4.4 ÉQUIPEMENTS	15
4.5 MAIN-D'ŒUVRE	15
4.6 MATERIAUX	15
5. SERVICE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES	16
5.1 SURVEILLANCE DE TRAVAUX EFFECTUES PAR UN ENTREPRENEUR PRIVE	16
6. SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	17
6.1 DEMANDE ET EMISSION DE PERMIS.....	17
6.1.1 <i>Permis de lotissement</i>	17
6.1.2 <i>Demande de permis de construction</i>	17
6.1.3 <i>Permis d'opération</i>	19
6.2 ÉMISSION DE CERTIFICATS.....	20
6.2.1 <i>Certificat d'autorisation</i>	20
6.2.2 <i>Certificat d'occupation</i>	21

ANNEXE « A »

6.2.3 Autres demandes	21
6.2.4 Autres frais	23
7. SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE.....	25
7.1 SERVICE DES LOISIRS – ADMINISTRATION.....	25
7.1.1 Carte de citoyen (pour les résidents seulement) ou organisme reconnu	25
7.1.2 Service de photocopies aux organismes reconnus par la Ville.....	25
7.1.3 Permis d'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc Saint-Laurent.....	25
7.1.4 Vente d'espaces publicitaires : brochures loisirs – culture	26
7.2 SERVICE DES LOISIRS – ACTIVITES.....	27
7.2.1 Programmation sportive	27
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche.....	28
7.3 SERVICE DES LOISIRS – LOCATION DE LOCAUX ET DE PLATEAUX.....	31
7.3.1 Terrains sportifs.....	31
7.3.2 Chalets municipaux.....	34
7.3.3 Locaux scolaires – écoles primaires.....	35
7.3.4 Locaux scolaires – écoles secondaires.....	36
7.4 SERVICE DES LOISIRS – DIVISION AQUATIQUE.....	37
7.4.1 Programmation.....	37
7.4.2 Bains.....	40
7.4.3 Location.....	42
7.4.4 Vente de produits	43
7.5 SERVICE DES LOISIRS – COMPLEXE SPORTIF GILLES-TREMBLAY	44
7.5.1 Programmation.....	44
7.5.2 Locations de locaux.....	45
7.6 SERVICE DES LOISIRS – CENTRE COMMUNAUTAIRE LAURENT-VENNE.....	48
7.6.1 Programmation.....	48
7.6.2 Locations de locaux.....	49
7.6.3 Locations de matériel et équipement	55
7.6.4 Autres frais	55

ANNEXE « A »

8. SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES	56
8.1 RESEAU DES BIBLIOTHEQUES.....	56
8.1.1 Carte de bibliothèque (annuelle).....	56
8.1.2 Accès au Créalab.....	56
8.1.3 Autres frais liés aux prêts et locations.....	57
8.1.4 Autres frais et services.....	58
8.1.5 Frais de consommables au Créalab	59
8.2 LOCATION DE LOCAUX	60
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création).....	61
8.2.2 Salle du Conseil (435, boul. Iberville).....	66
8.2.3 Location d'espace pour concessions	67
8.2.4 Théâtre Alphonse-Desjardins (25, allée de la Création).....	68
8.3 AUTRES PROJETS CULTURELS.....	69
8.3.1 Croisières patrimoniales.....	69
8.4 TOURNAGE	69
8.4.1 Frais de base pour un tournage.....	69
8.4.2 Frais complémentaires.....	69
8.5 PRET D'EQUIPEMENTS.....	70
8.5.1 Équipements légers.....	70
8.5.2 Équipements techniques.....	72
8.5.3 Équipements lourds.....	74
POLITIQUE D'ANNULATION – SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE.....	75
POLITIQUE DE RESERVATION DE LOCAUX MUNICIPAUX ET PLATEAUX SPORTIFS	75

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
1. SERVICES ADMINISTRATIFS							
1.1 Émission de documents							
a)	Copie d'un état détaillé des taxes : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation - Demandé par toute autre personne	Gratuit Voir remarque			√	L'abonnement au service en ligne Immonet (\$) permet aux professionnels reliés au domaine financier de l'immobilier de consulter le dossier foncier complet pour une propriété donnée.	
b)	Copie d'un compte de taxes : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation - Demandé par toute autre personne	Gratuit Voir remarque			√	Le service en ligne Immonet permet de consulter gratuitement* la version électronique d'un compte de taxes pour une propriété donnée (*sujet à une limite par utilisateur).	
c)	Copie d'un reçu : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation	Gratuit			√		
d)	Documents visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - copie du plan général des rues ou de tout autre plan ; - copie d'un extrait du rôle d'évaluation ; - copie de règlement municipal ; - copie du rapport financier ; - reproduction de la liste des contribuables ou habitants ; - reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum ; - page photocopiée d'un document autre que ceux énumérés précédemment ; - page dactylographiée ou manuscrite.	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec			√		01.234.10.101
1.2 Attestations et assermentations							
	Certificat de vie ou déclaration assermentée : - Offert uniquement aux résidents	Gratuit			√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
1.3 Autres frais								
a)	Frais encourus pour : - effet retourné par l'institution financière*	40 \$	par chèque			√	Pour tous les cas sauf si mention «tireur décédé» * Frais non applicable dans le cas où une personne nous achemine un chèque en remplacement.	01.233.33.000
b)	Frais administratifs liés à l'utilisation du service de paiement des constats et des frais de cour par carte de crédit (autres modes qu'au comptoir) :							01.233.90.056
	- constat ou dossier criminel (paiement complet) [Internet]	3 \$	par transaction	√				
	- constat ou dossier criminel (paiement complet) [téléphone]	Gratuit				√		
	- entente de paiement [Internet]	1,50 \$	par transaction	√				
	- entente de paiement [téléphone]	Gratuit				√		
	- frais judiciaires [Internet]	3 \$	par transaction	√				
	- frais judiciaires [téléphone]	Gratuit				√		
c)	Utilisation du service de plaider en ligne via Internet	Gratuit				√		
d)	Frais administratifs liés au paiement d'un dossier d'une autre cour municipale pour amende impayée pour lequel le permis de conduire est suspendu incluant l'émission de l'avis de paiement pour la levée de suspension*	20 \$	par transaction	√			* Offert uniquement aux citoyens desservis par la cour municipale de Repentigny et à la condition que la cour municipale d'où émane le dossier accepte ce type de transaction.	01.233.90.056
e)	Frais pour compléter la section "Renseignements de la Cour" dans le cadre de demandes de pardon	30 \$	par transaction	√				01.233.90.056

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
1.4 Vente de licences annuelles pour animaux domestiques								
a)	Émission de licence	30 \$	par licence			√	<u>La gratuité est également applicable :</u> 1) aux familles d'accueil d'un chien appartenant à une société ou un organisme dont le but reconnu est l'élevage et le dressage de chiens assistants destinés aux personnes handicapées sur présentation d'un document à cet effet. 2) à une personne qui bénéficie de la zoothérapie à condition que celle-ci produise une preuve à l'effet que ce type de thérapie lui a été prescrit ou recommandé par une personne ou un organisme apte à le faire. 3) nouveau résident sur présentation de preuves (reçu et licence) d'une licence émise par une autre municipalité pour l'année en cours.	01.233.11.002
	- Dont le propriétaire est âgé de 65 ans et plus au 31 décembre précédent l'année visée par la licence, et ce, sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire	Gratuit				√		
	- Dont le propriétaire est handicapé (sur présentation d'un certificat médical attestant la nécessité d'un chien assistant)	Gratuit				√		
b)	Remplacement de licence	5 \$	par licence			√		
	- Dont le propriétaire est handicapé (chien assistant)	Gratuit				√		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
2. SERVICE DE POLICE							
a)	Document visé par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - Rapport d'événement ou d'accident	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec			√		01.234.20.107
b)	Vérification sécuritaire à des fins civiles et/ou prise d'empreintes digitales : - Vérification sécuritaire à des fins civiles	Montant selon le tarif en vigueur en vertu de l'Entente-cadre établie entre le ministère de la Sécurité publique et les Centres de services scolaire au moment de la demande			√		01.234.20.103
	- Frais pour la prise d'empreintes digitales <i>Crédit de 25\$ applicable si la nature du dossier relativement à la prise d'empreintes digitales est sans frais à la GRC</i>	56 \$			√		
	- Frais administratifs liés à l'utilisation du service d'identification en ligne via le site internet	6 \$			√		
	- Vérification des antécédents pour les bénévoles relevant d'un organisme reconnu par une ville desservie par le Service de police ou d'une organisation liée par un protocole d'entente en la matière	Gratuit			√		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
2. SERVICE DE POLICE (suite)							
c)	Vérification des pièces d'identification d'un véhicule	160 \$			√		01.233.90.031
d)	Surveillance d'événements spéciaux ou autres activités à la demande d'un particulier, d'une entreprise ou d'un organisme	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration		√	√*	* Dans le cas où le service est obligatoire et découle de l'émission d'un certificat d'autorisation au propriétaire-occupant. Les autres situations sont taxables.	01.234.20.106
e)	Fourrière municipale						
	- Véhicule saisi	Montant selon les tarifs de la S.A.A.Q.		√			
	- Véhicule remisé	Montant selon le tarif en vigueur en vertu du protocole d'entente avec l'Association des remorqueurs de Repentigny plus les frais d'entreposage quotidien de 42 \$		√			01.234.20.204

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
3. SERVICE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES								
3.1 Intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ou toute autre intervention pour le compte d'un non-résident du territoire desservi								
		TARIF DE BASE	TARIF HORAIRE APRÈS 3 HEURES					
a)	Véhicule* :							
	- échelle/plate-forme 100'	9 320 \$	2 640 \$		√	√	*Les tarifs comprennent les services d'un opérateur pour chaque véhicule d'intervention (pour les autres membres du personnel impliqués dans l'intervention, se référer à l'item d.)	01.234.20.104
	- camion citerne	2 330 \$	620 \$		√	Dans le cas où les services rencontrent la définition de «service d'incendie» effectué pour le compte d'un gouvernement ou d'une autre municipalité		
	- autopompe	2 330 \$	620 \$		√			
b)	Intervention d'une équipe spécialisée (incluant le personnel et les équipements)* :						*Pour une intervention impliquant une équipe spécialisée, la facturation des frais vise également le remplacement et/ou la réparation des équipements utilisés endommagés, détruits ou non réutilisables	
	- sauvetage nautique/glace	4 660 \$	1 400 \$		√			
	- matières dangereuses	9 320 \$	2 640 \$		√			
	- sauvetage vertical et espace clos	9 320 \$	2 640 \$		√			
c)	Assistance requise d'autres services municipaux de la municipalité et/ou d'autres organismes en mode d'entraide dans le cadre d'une intervention	Coût réel*			√		*Dans le cas d'autres services de la municipalité, la tarification applicable est celle prévue au présent règlement selon les sections visées.	
d)	Main-d'œuvre	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration (1 heure minimum arrondi au 30 minutes près)*			√		*Selon la convention collective en vigueur (du départ jusqu'au retour en caserne)	

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-28
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
3.2 Certificat d'autorisation								
a)	Certificat d'autorisation de brûlage	51 \$				√	Selon les modalités prévues au règlement numéro 479 et ses amendements	01.233.11.004
b)	Certificat d'autorisation pour événements spéciaux :							
	- de base	Sans frais				√		
	- conformité - permis d'alcool (RACJ)	Sans frais				√		
	- conformité - pyrotechnie	Sans frais				√		
3.3 Location d'équipement								
	- roulotte - simulateur d'incendie	1 000 \$	par jour			√	Incluant les opérateurs	01.234.20.202
	- simulateur - extincteur portatif	103 \$	par jour			√	Transport non inclus	
	- simulateur - porte d'entrée par effraction	103 \$	par jour			√	Transport et matériel en bois non inclus	
	- simulateur - panneau d'alarme incendie	103 \$	par jour			√	Transport et combustible non inclus	
3.4 Autres frais								
a)	Intervention / décarcération des victimes d'accidents routiers	Montant selon les tarifs déterminés par la S.A.A.Q.				√		01.234.20.105
b)	Surveillance d'événements spéciaux ou autres activités à la demande d'une municipalité, d'un particulier ou d'une entreprise	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration				√ *	* Dans le cas où le service est obligatoire et découle de l'émission d'un certificat d'autorisation au propriétaire-occupant (non taxable). Les autres situations sont taxables.	01.234.20.105
						√		01.234.20.101
c)	Boîtier à clé sécuritaire Supra pour accès à un édifice à des fins d'intervention	180 \$				√		01.234.20.101

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS								
Note: Lorsque les frais d'administration s'appliquent en vertu de la présente section, le montant maximal de ces frais est soumis à un maximum de 1,000\$ par événement.								
4.1 Réseaux d'aqueduc et d'égout								
a)	Nouveau branchement Relocalisation Changement de diamètre d'une entrée de service Ajout ou relocalisation d'une borne d'incendie	200 \$	frais d'ouverture de dossier pour chaque demande d'estimé (non remboursable) + coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire par chèque certifié ou traite bancaire selon l'estimé établi par le service des travaux publics (05.139.01.009)	01.234.40.103
b)	Vanne d'arrêt extérieure (boîte de service) :	Gratuit (400 \$*)				√	* tarif applicable si les travaux doivent être exécutés en dehors des heures normales de travail (facturation unique si l'ouverture et la fermeture s'effectuent à l'intérieur d'une période de 2 heures) (¹) : sans frais pour les partenaires du service Info-Excavation	
	- localisation et/ou ajustement	125 \$ (400 \$*)						
	- ouverture	125 \$ (400 \$*)				√		
	- fermeture	500 \$				√		
	- localisation de plusieurs services (boîte de service, aqueduc, égout, fil de lampadaire) (¹)							
c)	Vanne d'arrêt extérieure (supérieure à 2" de diamètre) :	Coût net plus les frais d'administration				√	Dépôt obligatoire de 2 500 \$ par chèque certifié ou traite bancaire (05.139.01.009)	
	- remplacement ou réparation de vanne d'arrêt pour projets intégrés, commerces ou industries							
d)	Compteur d'eau (bris, perte ou demande de remplacement par le propriétaire)	Coût net plus les frais d'administration				√	L'installation est de la responsabilité du demandeur	
e)	Frais de surveillance lors d'un test de pression dynamique et statique sur bornes incendie (test à la charge du demandeur)	412 \$	par test			√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4.2 Service de réfection								
a)	Bordure:							01.234.30.201
	- coupe régulière	50 \$	le mètre linéaire (min. 150 \$)			√		
	- réfection complète	Coût net plus les frais d'administration (min. 150 \$)				√		
	- sortie de drain de piscine (perçage de la bordure)	140 \$				√		
b)	Trottoir:	Coût net plus les frais d'administration (min. 150 \$)				√		
	- réfection complète					√		
c)	Réfection de pavage sur la voie publique	60 \$	par mètre carré			√		
d)	Réfection de terrain (terre, gazon, main-d'œuvre, etc.)	23 \$	par mètre carré			√		
e)	Réfection de pavé-uni	103 \$	par mètre carré			√		
f)	Réfection de muret	154 \$	par mètre linéaire			√		
g)	Autre réfection (aménagement paysager, gicleur, etc.)	Coût net plus les frais d'administration				√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4.3 Autres								
a)	Travaux spéciaux d'infrastructures	200 \$	frais d'ouverture de dossier pour chaque demande d'estimé (non remboursable) + coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire par chèque certifié ou traite bancaire selon l'estimé établi par le service des travaux publics (05.139.01.009)	01.234.30.201 (réfection) 01.234.40.103 (aqueduc / égout)
b)	Travaux d'arboriculture dans un espace public municipal contigu à une propriété privée pour les cas de nécessité identifiés, mais non prioritaires selon la grille d'évaluation établie par la division des parcs et espaces verts : - traitement des insectes et/ou maladie de l'arbre - élagage - abattage & essouchage		Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire de 200\$ par arbre Dépôt obligatoire de 400\$ par arbre Dépôt obligatoire de 1000\$ par arbre (05.139.01.009)	01.234.70.910
c)	Surveillance de travaux effectués par un entrepreneur privé		Selon les tarifs décrétés à l'article 5.1			√		01.234.40.103

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4.4 Équipements						
a) Équipements (main d'œuvre en sus - voir 4.6) :						
- camionnette de contremaître / technicien	70 \$	de l'heure			√	
- camion de service	100 \$	de l'heure			√	
- camion de coupe	100 \$	de l'heure			√	
- tracteur ou remorque ou roulotte	110 \$	de l'heure			√	
- camion 6 roues	110 \$	de l'heure			√	
- camion 10 roues	124 \$	de l'heure			√	
- camion 12 roues	145 \$	de l'heure			√	
- balai de rue	140 \$	de l'heure			√	
- camion citerne	100 \$	de l'heure			√	
- chargeur	130 \$	de l'heure			√	
- rétrocaveuse	110 \$	de l'heure			√	
- cureur d'égout	190 \$	de l'heure			√	
- épandeuse	130 \$	de l'heure			√	
- souffleur à neige	230 \$	de l'heure			√	
- marteau hydraulique (tramac)	70 \$	de l'heure			√	
b) Autres équipements (main d'œuvre en sus - voir 4.6) :						
- compresseur ou pompe	65 \$	de l'heure			√	
- dégeleuse ou soudeuse	85 \$	de l'heure			√	
- petits outils (plaque vibrante, scie à chaîne, etc.)	60 \$	de l'heure			√	
- autres équipements loués par la ville	Coût net plus les frais d'administration				√	
4.5 Main-d'œuvre	Coût réel selon les taux prévus à la convention collective / cahier des conditions de travail en vigueur avec un minimum de 3 heures plus les bénéfices marginaux plus les frais d'administration				√	
4.6 Matériaux (pierre, sable, ciment, bois, asphalte, etc.)	Coût net plus les frais d'administration				√	

01.234.30.201
(réfection bordures, trottoirs et pavage)

01.234.40.103
(raccordement aqueduc et égout)

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE	
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
5. SERVICE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES							
5.1 Surveillance de travaux effectués par un entrepreneur privé							
Note : Le dépôt obligatoire est reçu à titre de garantie d'exécution pour les travaux faits sur une partie de l'emprise de rue, et ce, en marge du permis de construction. Ce dépôt est retourné au requérant à la fin des travaux seulement si la remise en état de l'emprise est faite à la satisfaction de la direction du service de la gestion des infrastructures. La Ville conserve en tout ou en partie du montant déposé en garantie lorsque, malgré l'envoi d'un avis ordonnant la remise en état assorti d'un délai d'au moins 5 jours, celle-ci n'est pas complétée dans le délai imparti. Le fait pour la Ville de conserver le montant déposé en garantie ne peut s'interpréter comme une renonciation de sa part à exercer ses autres droits et recours, notamment pour obtenir la pleine valeur des dommages causés à sa propriété.							
a)	Travaux de raccordement au réseau d'aqueduc et/ou d'égout (pluvial et/ou sanitaire) incluant les travaux accessoires de réfection de bordure et/ou trottoir effectués par l'entrepreneur privé : - Frais de surveillance - Frais de laboratoire	515 \$ par tranchée plus : dans le cas où le nombre d'heures de surveillance excède l'équivalent de 7 heures à taux simple par tranchée, un tarif à 72 \$ /heure sera facturé selon les dispositions prévues à la convention collective en vigueur pour les heures excédentaires Coût net plus les frais d'administration			√ √	Dépôt obligatoire de 5 000 \$ par tranchée en sus des frais de surveillance par chèque certifié ou traite bancaire (05.139.01.009)	01.234.40.104
b)	Autres travaux d'infrastructures effectués par l'entrepreneur privé (ex.: modification d'un terre-plein, déplacement d'un lampadaire, modification d'une entrée charretière) : - Frais de surveillance - Frais de laboratoire	515 \$ par tranchée (ou 258 \$ dans le cas d'un ponceau) plus : dans le cas où le nombre d'heures de surveillance excède l'équivalent de 7 heures (3,5 heures dans le cas d'un ponceau) à taux simple par tranchée, un tarif à 72 \$ /heure sera facturé selon les dispositions prévues à la convention collective en vigueur pour les heures excédentaires Coût net plus les frais d'administration			√ √	Dépôt obligatoire de 3 500 \$ par site en sus des frais de surveillance par chèque certifié ou traite bancaire (05.139.01.009). Le dépôt n'est pas requis pour les dossiers de ponceau.	

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6. SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE						
Règles concernant l'émission (pour les règles de remboursement, voir à la fin de la présente section) :						
Le tarif du renouvellement d'un permis échu équivaut à 50 % du tarif en vigueur pour un permis identique lorsqu'il n'y a aucune modification à l'objet du permis visé. Si des modifications sont apportées à l'objet du permis, le tarif en vigueur d'un nouveau permis doit être appliqué.						
Lorsqu'un permis vise des travaux touchant plus d'une classe tarifaire, le coût du permis s'établit en additionnant le tarif de chacune des classes tarifaires s'appliquant.						
Dans le cas d'une tarification au / 1 000 \$, la base de référence est la valeur des travaux déclarée.						
Dans le cas d'un incendie touchant un bâtiment, le tarif est réduit à 50% du montant applicable.						
L'émission d'un permis ou d'un certificat est sans frais dans les situations suivantes :						
- demande de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme reconnu ;						
- demande dans le cadre du projet « Un Bonheur à la fois » ;						
- demande pour des travaux de construction et rénovation écologique - « Programme Repentigny Habitation Durable » ou visant des travaux d'accessibilité de bâtiments existants.						
6.1 Demande et émission de permis						
6.1.1 Permis de lotissement						
	- Pour un lot ou un 1 ^{er} lot	133 \$			√	Dans le cas d'une correction ou d'une annulation de lot, aucun tarif n'est exigé
	- Par lot additionnel	27 \$			√	
6.1.2 Demande de permis de construction						
a)	Nouveau bâtiment principal:					01.233.11.001
	- Usage habitation ou mixte :					
	- Unité de logement et/ou de chambre	1 030 \$			√	
	- Unité de logement comportant un logement d'appoint	1 236 \$			√	
	- Usage autre qu'habitation (excluant usages agricoles/incluant sous-sol)	206 \$ + (10 \$ /1 000 \$) [Minimum 1 545 \$]			√	
	- Usage agricole :					
	- Logement permanent pour travailleurs saisonniers de plus de 10 lits	412 \$			√	

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.1.2 Permis de construction (suite)								
b)	Nouveau bâtiment accessoire:							01.233.11.001
	- Usage habitation (unifamiliale ou autre type):							
	- Avec fondation ou dalle de béton	82 \$				√		
	- Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles):							
- Pour une superficie de plus de 13 m ² à ≤ 150 m ²	82 \$				√			
- Pour une superficie > 150 m ²	123 \$				√			
c)	Abri d'auto permanent	77 \$	par demande			√		
d)	Clôture	25 \$	par demande			√		
e)	Piscine hors terre (incluant piscine gonflable si permis est requis)	61 \$	par demande			√		
f)	Spa de plus de 2 000 litres	61 \$	par demande			√		
g)	Piscine creusée	77 \$	par demande			√		
h)	Plate-forme de piscine	51 \$	par demande			√		
i)	Construction, reconstruction ou modification d'une installation septique ou d'un ouvrage de captage d'eau souterraine	82 \$	par demande			√		
j)	Agrandissement ou rénovation d'un bâtiment principal : usage habitation unifamiliale						(1) : si le propriétaire occupant de l'unité visée est âgé de 65 ans et plus. (2) : pour des travaux d'adaptation à domicile visant l'autonomie d'une personne, que celle-ci bénéficie ou non d'une subvention.	
	- Rénovation	41 \$	par unité ou Gratuit ⁽¹⁾⁽²⁾			√		
	- Agrandissement	206 \$				√		
	- Ajout d'un logement d'appoint	206 \$				√		
k)	Agrandissement ou rénovation d'un bâtiment principal : usage habitation - 2 unités ou plus (logement et/ou chambre)							
	- Rénovation intérieure par unité	154 \$ + (4 \$ /1 000 \$) ou Gratuit ⁽¹⁾⁽²⁾				√		
	- Ajout d'un logement ou d'une chambre	1 030 \$				√		
	- Autres travaux	154 \$ + (4 \$ /1 000 \$)				√		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.1.2 Permis de construction (suite)							
l)	Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment principal : usage autre qu'habitation						01.233.11.001
	- Usage autre qu'agricole	206 \$ + (10 \$ /1 000 \$)			√		
	- Usage agricole :						
	- Pour le 1 ^{er} 75 m ² de plancher	206 \$			√		
- Pour chaque m ² de plancher supplémentaire (incluant sous-sol)	1 \$			√			
m)	Rampe d'accès extérieure ou plate-forme élévatrice (intérieure/extérieure) pour handicapé	Gratuit			√		
n)	Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment accessoire ou construction accessoire:						
	- Usage habitation (incluant terrasse surélevée de piscine)	36 \$	par demande		√	⁽¹⁾ : si le propriétaire occupant de l'unité visée est âgé de 65 ans et plus.	
		Gratuit ⁽¹⁾			√		
- Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles)	77 \$	par demande		√			
o)	Éolienne ou parc éolien de nature commerciale	123 \$			√		
p)	Implantation, agrandissement ou remplacement d'un établissement d'élevage à forte charge d'odeur	123 \$			√		
6.1.3 Permis d'opération							
a)	Permis saisonnier concernant les opérations de déneigement sur des terrains privés par des entrepreneurs en déneigement					Selon les modalités prévues au règlement numéro 465 et ses amendements	
	- Permis d'entrepreneur en déneigement	103 \$			√		
	- Vignette d'identification (ou remplacement)	5 \$			√		

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE	
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
6.2 Émission de certificats							
6.2.1 Certificat d'autorisation							
<p><u>Note:</u> - Le tarif du renouvellement d'un certificat d'autorisation échu de type a) à i) inclusivement équivaut à 50 % du tarif en vigueur pour un certificat identique lorsqu'il n'y a aucune modification à l'objet du certificat visé. - Si des modifications sont apportées à l'objet du certificat, le tarif en vigueur d'un nouveau certificat doit être appliqué.</p>							
a)	Démolition partielle ou complète d'un bâtiment principal - Usage habitation :	123 \$	par demande		√	01.233.11.001	
	- Usage autre qu'habitation :	154 \$	par demande		√		
b)	Déplacement d'un bâtiment principal	515 \$	par demande		√		Dépôt obligatoire de 1 000 \$ si le bâtiment doit être transporté sur la voie publique.
c)	Installation, remplacement ou enlèvement d'un réservoir enfoui	154 \$	par demande		√		
d)	Affichage (installer, modifier ou agrandir):	154 \$	par enseigne		√		
e)	Aménagement d'un terrain - Usage habitation - moins de 10 logements pour :	66 \$	par demande		√		
	- un terrain riverain à un cours d'eau (exception unifamiliale)						
	- un terrain riverain à un cours d'eau - unifamiliale	Gratuit			√		
	- Usage habitation - 10 logements et plus pour :	77 \$	par demande		√		
	- un terrain non-riverain à un cours d'eau						
	- un terrain riverain à un cours d'eau						
	- Usages autres qu'habitation (excluant les usages agricoles)					103 \$	
f)	Installation ou modification d'une marina ou d'un quai	77 \$	par demande		√		
g)	Installation ou modification de tous types d'antennes lorsqu'un certificat est requis	515 \$	par antenne		√	<u>Note</u> : aucun certificat n'est requis lorsqu'il s'agit : 1° d'une antenne de type parabolique d'un diamètre de 0,6 m ou moins ; 2° d'une antenne verticale ou horizontale utilisée pour la réception d'ondes télévisuelles.	
h)	Événement d'envergure (sportif, récréatif, culturel)	77 \$	par demande		√		
i)	Activité de vente extérieure temporaire: - Vente : trottoir, fleurs, fruits, légumes, arbres de Noël - Vente : charité, communautaire, humanitaire	77 \$	par demande		√		
		Gratuit			√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2.1 Certificat d'autorisation (suite)								
j)	Coupe d'un arbre (> 20 cm de diam.)	51 \$	par demande			√		
k)	Application de pesticides et/ou épandage d'engrais à des fins commerciales	77 \$	par demande			√	Selon les modalités prévues au règlement numéro 515 et ses amendements	01.233.11.001
		5 \$	par vignette			√		
l)	Installation d'un dortoir de chantier (logement pour travailleurs saisonniers)	Gratuit				√		
6.2.2 Certificat d'occupation								
a)	Occupation d'un usage dans un bâtiment nouvellement érigé ou modifié (sauf habitation) ou changement d'un usage dans un bâtiment existant	103 \$	par usage			√		
b)	Modification, extension, modification d'une raison sociale ou changement de propriétaire d'un usage existant	103 \$	par usage			√		01.233.11.001
c)	Occupation d'un usage complémentaire dans une habitation (logement additionnel, location de chambre, service, gîte du passant)	103 \$	par usage			√		
6.2.3 Autres demandes								
a)	Demande de dérogation mineure (étude de la demande et frais d'avis public) :							
		- régularisation	618 \$			√		01.234.60.107
	- travaux projetés	1 236 \$				√		
b)	Demande de modification réglementaire d'urbanisme	5 665 \$				√	- 1 500 \$ non remboursable pour étude et analyse ; - 4 000 \$ non remboursable à compter de l'adoption du projet de règlement de modification.	01.234.60.106
c)	Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	5 665 \$				√	- 1 500 \$ non remboursable pour étude et analyse ; - 4 000 \$ non remboursable à compter de la délivrance de la résolution par le CCU.	01.234.60.112
d)	Demande visant l'approbation d'un usage conditionnel	1 236 \$				√		
e)	Demande de mesures différentes et solutions de rechange	618 \$				√		

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2.3 Autres demandes (suite)							
f)	Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)						
	Usage habitation unifamiliale seulement (construction, rénovation et agrandissement)		51 \$			√	
	Usage habitation (tous les types sauf unifamilial)						
	- nouveau bâtiment principal :						
	- tarif de base		154 \$			√	
	- plus : tarif par logement et/ou par chambre additionnel		51 \$			√	
	- maximum applicable par dossier		1 236 \$			√	
	- agrandissement, rénovation ou modification		103 \$			√	
	Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles) :						
	- nouveau bâtiment (excluant logement pour travailleurs saisonniers)		772 \$			√	
	- logement pour travailleurs saisonniers		Gratuit			√	
	- agrandissement, rénovation ou modification		360 \$			√	
	- Autre dossier ou modification d'une demande déjà approuvée		103 \$			√	
	Note : l'étude d'une demande qui fait suite à une demande antérieure refusée est sans frais à la condition que celle-ci soit présentée à l'intérieur d'un délai d'un an à compter de la date de refus.						
g)	Contribution financière pour l'exemption d'aménagement de case de stationnement		5 150 \$	par case		√	01.233.50.005
h)	Demande d'acquisition d'un terrain municipal autre qu'un terrain industriel		515 \$	par demande		√	Remboursable dans le cas où la transaction est effectuée ou bien que la municipalité se désiste 01.233.90.016
i)	Demande d'autorisation de démolition :						
	- avis préliminaire du Comité de démolition		103 \$			√	
	- bâtiment assujéti au Règlement de démolition		154 \$			√	
	- bâtiment patrimonial assujéti au Règlement de démolition		412 \$			√	
	Selon les modalités prévues au règlement numéro 624 et ses amendements						
j)	Demande d'utilisation d'un bac roulant supplémentaire - collecte des déchets ultimes		100 \$	par demande		√	Selon les conditions prévues au formulaire de demande. Le tarif s'applique pour l'année civile d'implantation, et ce, peu importe le moment de la demande. La tarification pour les années subséquentes s'effectuera à même le compte de taxes annuel. 01.234.47.101

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2.4 Autres frais								
a)	Fauchage ou coupe de broussailles, de l'herbe ou du gazon d'une hauteur supérieure à la norme prescrite et autres travaux de nettoyage	Coût net plus les frais administration				√		01.234.60.101
b)	Vignette «pas de colporteurs»	5 \$		√				01.233.90.029
c)	Documents visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - Plan général	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec				√		01.234.60.108
d)	Inspection de l'aqueduc et/ou de l'égout privé avec ou sans raccordement à la conduite municipale (nouveau, modifié ou remplacé)	154 \$	par bâtiment			√		01.234.60.105
e)	Bac roulant bleu municipal (360 litres) : - fourniture du bac	124 \$	par bac			√		01.233.90.019
	- frais de livraison	26 \$	par lot de 1 à 3 bacs			√		
f)	Bac roulant brun municipal (240 litres) : - fourniture du bac	72 \$	par bac			√		01.233.90.018
	- frais de livraison	26 \$	par lot de 1 à 3 bacs			√		
g)	Bornes de recharge électrique (Circuit électrique d'Hydro-Québec) - Recharge à une borne électrique publique municipale - niveau 2	1 \$	de l'heure	√				01.233.90.024

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		

Règles sur les remboursements (section du Service de l'urbanisme et du développement durable) :					
a) <u>Permis ou certificat d'autorisation et d'occupation :</u>					
- Demande non recevable : remboursement de 50 % du tarif payé;					
- Désistement du requérant avant la délivrance du permis ou du certificat : remboursement de 50 % du tarif payé;					
- Permis ou certificat délivré : aucun remboursement.					
b) <u>Demande discrétionnaire au comité consultatif d'urbanisme (CCU) telle que PIIA, dérogation mineure, usage conditionnel ou autres :</u>					
- Demande non recevable : remboursement de 50 % du tarif payé;					
- Désistement du requérant avant la présentation d'une demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU) : remboursement de 50 % du tarif payé;					
- Demande qui a fait l'objet d'une recommandation au comité consultatif d'urbanisme (CCU) : aucun remboursement.					

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7. SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE							
<p>Note: En matière d'activités de loisirs organisées et dispensées par la Ville, si non autrement prévues, un rabais familial de 10 % s'applique pour un 2e enfant et un rabais de 15 % pour un 3e enfant et les enfants suivants d'une même famille détentrice d'une carte Citoyen lors d'une même transaction.</p> <p>Dans le cas des camps de jour, le rabais familial s'applique pour tous les détenteurs de la carte Citoyen: ce rabais est de 20 \$ pour une semaine de 5 jours (16 \$ s'il s'agit d'une semaine de 4 jours / 2 \$ si le camp est à la journée) pour un 2e enfant et de 30 \$ pour une semaine de 5 jours (24 \$ s'il s'agit d'une semaine de 4 jours / 3 \$ si le camp est à la journée) pour un 3e enfant et les enfants suivants.</p> <p>Même si la carte Citoyen permet de bénéficier du tarif réduit pour les activités de camps de jour, le montant supplémentaire facturé correspondant à la valeur de 1,75 pour les non-détenteurs de carte Citoyen pourra être crédité ou remboursé au citoyen n'ayant pas renouvelé la carte avant de procéder à une inscription. Tout montant inférieur à 100 \$ fera automatiquement l'objet d'un crédit.</p>							
7.1 Service des loisirs - Administration							
7.1.1 Carte citoyen							
Carte citoyen (pour les propriétaires, résidents, organismes reconnus et institutions repentignaises)	Gratuit				√		
Carte non-résident & non-propriétaire	Gratuit				√		
Réimpression ou carte supplémentaire	4 \$	par carte	√				01.234.70.109
7.1.2 Service de photocopies aux organismes reconnus par la ville							
Service de photocopie sujet à une tarification selon la politique de reconnaissance des organismes	0,10 \$	par copie			√	Note : copies en noir et blanc.	01.234.70.108
7.1.3 Permis d'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc Saint-Laurent							
Permis saisonnier (année civile)							
- Résident	Gratuit				√		
- Non-résident (territoire de la Ville de Charlemagne)	150 \$				√		
- Non-résident	500 \$				√		
- Entreprise commerciale spécialisée	150 \$				√		
- Hors pointe non-résident	100 \$				√		
Permis journalier (résident seulement)	Gratuit				√		
Transfert de permis⁽¹⁾ (embarcation et/ou remorque)	4 \$				√		
Duplicata de permis⁽¹⁾ (en cas de perte/vol)	4 \$				√		
						Permis non remboursable Selon les modalités prévues au règlement numéro 423 et ses amendements ⁽¹⁾ : applicable pour les permis payant seulement.	01.233.11.003

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-28
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		OBNL RECONNU	OBNL NON RECONNU OU PRIVÉ	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.1.4 Vente d'espaces publicitaires : Guide d'activités Loisir et Sport								
Format électronique :								
	1 page						Rabais fidélité de 10% sur l'ensemble des achats annuels offert sur la dernière facture de l'année (hiver), pour les clients ayant achetés une publicité dans toutes les éditions de l'année civile en cours	01.234.70.113
	- couleur	561 \$	751 \$		√			
	- noir & blanc	324 \$	432 \$		√			
	½ page							
	- couleur	324 \$	432 \$		√			
	- noir & blanc	185 \$	247 \$		√			

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2 Service des loisirs - Activités								
7.2.1 Programmation sportive								
a)	Activités libres en aréna	Gratuit	Gratuit			√		
	Activités libres en gymnase							
	À la séance :							
	- Moins de 18 ans	Gratuit	3 \$	√				01.234.70.204
	- Adulte	3 \$	5 \$	√				
	- 65 ans et plus	Gratuit	5 \$	√				
	Abonnement pour la saison (septembre à avril)							
	- Individuel	30 \$	52,50 \$	√				
	- Familial	45 \$	78,75 \$	√				
b)	Activités dirigées (tarif hebdomadaire)							
	- Programmation offerte aux enfants âgés de 5 ans ou moins:							
	- activité 1 fois semaine	3,50 \$	6,15 \$			√		
	- activité 2 fois semaine	7 \$	12,30 \$			√		
	- Programmation offerte aux enfants âgés de 6 ans à 14 ans:							
	- activité 1 fois semaine	4 \$	7 \$			√		01.234.70.201 (exonéré)
	- activité 2 fois semaine	8 \$	14 \$			√		
	- Programmation offerte aux personnes âgées de 15 ans et plus:							
	- activité 1 fois semaine							
	- adolescent (15 à 17 ans)	4,50 \$	7,90 \$	√		√*		01.234.70.202 (taxable)
	- adulte (18 ans et plus)	6,75 \$	11,85 \$	√		√*		
	- spécialisée (15 ans et plus)	7,75 \$	13,60 \$	√		√*		
	- activité 2 fois semaine							
	- adolescent (15 à 17 ans)	9 \$	15,75 \$	√		√*		
	- adulte (18 ans et plus)	13,50 \$	23,65 \$	√		√*		
							Pour établir le tarif de la session, le tarif hebdomadaire doit être multiplié par le nombre de semaines, le tout arrondi au dollars près. <i>* Lorsque la présence du parent est requise lors d'une activité et que le cours s'adresse principalement aux 14 ans et moins, le tarif 15 ans et plus est exonéré de taxes.</i>	

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche								
a)	<u>Camp à la journée et sortie (ville) incluant le service de garde :</u>						Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.	
	- Camp à la journée							
	- 1 ^{er} enfant	22 \$	39 \$			√		01.234.70.514 (estival)
	- 2 ^e enfant	20 \$	39 \$			√		01.234.70.505 (relâche)
	- 3 ^e enfant et suivant	19 \$	39 \$			√		
	- Sortie							
	- 1 ^{er} enfant	60 \$	105 \$			√		01.234.70.518 (relâche)
	- 2 ^e enfant	54 \$	105 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	51 \$	105 \$			√		
b)	<u>Camp de jour hebdomadaire (ville) incluant le service de garde :</u>						Dans le cas de camp de jour de moins de 5 jours en présence d'un jour férié, les tarifs s'appliquent au prorata. Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.	
	- Camp de jour Toutenjeux (sans sortie)							
	- 1 ^{er} enfant	97 \$	170 \$			√		
	- 2 ^e enfant	77 \$	170 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	67 \$	170 \$			√		01.234.70.501
	- Camp de jour Toutenjeux (avec sortie)							
	- 1 ^{er} enfant	135 \$	236 \$			√		
	- 2 ^e enfant	115 \$	236 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	105 \$	236 \$			√		

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche (suite)							
c) Camp de jour hebdomadaire spécialisé (ville) incluant le service de garde (sans sortie)						<p>Dans le cas de camp de jour de moins de 5 jours en présence d'un jour férié, les tarifs s'appliquent au prorata.</p> <p>Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.</p>	01.234.70.501
Animalier							
- 1 ^{er} enfant	180 \$	315 \$			√		
- 2 ^e enfant	160 \$	315 \$			√		
- 3 ^e enfant et suivant	140 \$	315 \$			√		
Artistique							
- 1 ^{er} enfant	140 \$	245 \$			√		
- 2 ^e enfant	120 \$	245 \$			√		
- 3 ^e enfant et suivant	100 \$	245 \$			√		
Cuisine							
- 1 ^{er} enfant	185 \$	324 \$			√		
- 2 ^e enfant	165 \$	324 \$			√		
- 3 ^e enfant et suivant	145 \$	324 \$			√		
Mousquetaire							
- 1 ^{er} enfant	165 \$	289 \$			√		
- 2 ^e enfant	145 \$	289 \$			√		
- 3 ^e enfant et suivant	125 \$	289 \$			√		
Soccer							
- 1 ^{er} enfant	130 \$	228 \$			√		
- 2 ^e enfant	110 \$	228 \$			√		
- 3 ^e enfant et suivant	90 \$	228 \$			√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche (suite)								
d)	Camp de jour hebdomadaire spécialisé (fournisseur externe) incluant le service de garde (sans sortie)						<p>Dans le cas de camp de jour de moins de 5 jours en présence d'un jour férié, les tarifs s'appliquent au prorata.</p> <p>Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.</p> <p><i>Le niveau de thématique est basé selon le niveau de prix établi au bordereau de soumission du fournisseur.</i></p>	01.234.70.501
	Thématique niveau 1							
	- 1 ^{er} enfant	190 \$	333 \$			√		
	- 2 ^e enfant	170 \$	333 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	150 \$	333 \$			√		
	Thématique niveau 2							
	- 1 ^{er} enfant	213 \$	373 \$			√		
	- 2 ^e enfant	193 \$	373 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	173 \$	373 \$			√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3 Service des loisirs - Location de locaux et de plateaux								
7.3.1 Terrains sportifs								
Note: La priorité de réservation est accordée aux organismes reconnus de Repentigny et aux groupes de citoyens détenteurs de la carte citoyen. Réservation 2 heures minimum.								
PARC	Activités de la Ville de Repentigny	Gratuit				√		
TERRAIN DE BALLE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse	Gratuit				√		01.234.70.508
	- Clientèle de personnes handicapées							
	- Adulte	29 \$	de l'heure par terrain	√				
	- 55 ans et plus	14,50 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	33 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	48 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	53 \$	de l'heure par terrain	√				
PARC DE PÉTANQUE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse	Gratuit				√		01.234.70.513
	- Clientèle de personnes handicapées							
	- Adulte	7,75 \$	de l'heure	√				
	- 55 ans et plus	7 \$	de l'heure	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	9 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	14 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	16 \$	de l'heure	√				
TERRAIN DE VOLLEY-BALL, BASKETBALL & PATINOIRE À BANDES	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse	Gratuit				√		01.234.70.509 <i>Les patinoires à bandes aux parcs Maurice-Richard et Marie-Soleil-Tougas peuvent être réservées pour une activité de hockey balle entre le 1^{er} avril et le 30 novembre.</i>
	- Clientèle de personnes handicapées							
	- Adulte	20 \$	de l'heure par terrain	√				
	- 55 ans et plus	14 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	33 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	43 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	48 \$	de l'heure par terrain	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.1 Terrains sportifs (suite)								
TERRAIN DE SOCCER, FOOTBALL OU ULTIMATE (SURFACE NATURELLE) ET ESPACE VERT	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√		
	- Adulte	29 \$	de l'heure	√				01.234.70.509 (soccer ou football)
	- 55 ans et plus	14,50 \$	de l'heure	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	33 \$	de l'heure	√				01.234.70.511 (ultimate)
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	48 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	53 \$	de l'heure	√				
TERRAIN DE SOCCER/FOOTBALL (SURFACE SYNTHÉTIQUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√		
	- Adulte	58 \$	de l'heure	√				
	- 55 ans et plus	29 \$	de l'heure	√				01.234.70.509
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	65 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	87 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	97 \$	de l'heure	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE		
				INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES				
7.3.1 Terrains sportifs (suite)										
TERRAIN DE TENNIS (ACRYLIQUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√	* 1 bloc d'activités = 1 à 4 terrains pour un maximum de 4 heures.	01.234.70.510		
	- Adulte	4,75 \$	de l'heure par terrain (max. : 19,00 \$ /bloc d'activités *)	√						
	- 55 ans et plus	4 \$	de l'heure par terrain (max. : 16,00 \$ /bloc d'activités *)	√						
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	9,25 \$	de l'heure par terrain (max. : 37,00 \$ /bloc d'activités *)	√						
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	14,25 \$	de l'heure par terrain (max. : 57,00 \$ /bloc d'activités *)	√						
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	16 \$	de l'heure par terrain (max. : 64,00 \$ /bloc d'activités *)	√						
TERRAIN DE TENNIS (TERRE BATTUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√	* 1 bloc d'activités = 1 à 4 terrains pour un maximum de 4 heures.	01.234.70.515		
	- Adulte	6 \$	de l'heure par terrain (max. : 24,00 \$ /bloc d'activités *)	√						
	- 55 ans et plus	5 \$	de l'heure par terrain (max. : 20,00 \$ /bloc d'activités *)	√						
	(1)									
	Abonnement saisonnier (année civile)								* : Parents (2) et leurs enfants vivant à la même adresse	
	- Moins de 18 ans	25 \$	50 \$	√						
- Adulte (18 à 54 ans)	46 \$	92 \$	√							
- Famille*	66 \$	132 \$	√							
- 55 ans et plus	36 \$	72 \$	√							
- Membre d'un organisme tennistique reconnu	25 \$	25 \$	√							

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
7.3.2 Chalets municipaux								
- Réservation pour un minimum de 2 heures.								
CHALET (incluant le gardien de parc)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si activité régulière				√		01.234.70.104
		16 \$	de l'heure si autre activité	√				
	- Adulte	16 \$	de l'heure	√				
	- 55 ans et plus	14 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise locale	43 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise et organisme extérieur	48 \$	de l'heure	√				
	- Institution repentignoise (ex.: école, garderie, centre d'hébergement)	33 \$	de l'heure	√				
Service d'un gardien de parc pour toute autre activité (minimum 3 heures)		33 \$	de l'heure	√				
Remplacement d'une carte, d'une puce ou d'une clé d'accès		25 \$		√				
Remplacement d'un trousseau de clés		80 \$		√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
7.3.3 Locaux scolaires – écoles primaires								
- Réservation pour un minimum de 2 heures.								
CLASSE OU SALLE POLYVALENTE	- Organisme reconnu:	Gratuit si activité régulière				√		01.234.70.101
	- Clientèle jeunesse	16 \$	de l'heure si autre activité	√				
	- Clientèle de personnes handicapées	18 \$	de l'heure	√				
	- Adulte	14 \$	de l'heure	√				
- 55 ans et plus	Gratuit si activité régulière				√			
GYMNASE	- Organisme reconnu:	18 \$	de l'heure si autre activité	√				
	- Clientèle jeunesse	24 \$	de l'heure	√				
	- Clientèle de personnes handicapées	14 \$	de l'heure	√				
	- Adulte	33 \$	de l'heure	√				
	- 55 ans et plus	38 \$	de l'heure	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	48 \$	de l'heure	√				
- Groupe de résidents sans carte	Remplacement d'une carte, d'une puce ou d'une clé d'accès		25 \$	√				
- Groupe de non-résidents	Remplacement d'un trousseau de clés		80 \$	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
				INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES			
7.3.4 Locaux scolaires – écoles secondaires									
- Réservation pour un minimum de 2 heures.									
GYMNASÉ/ PALESTRE	- Organisme reconnu:	Gratuit si activité régulière				√	<u>Note:</u> - Écoles l'Horizon et Félix-Leclerc = 3 gymnases - École Jean-Baptiste-Meilleur = 4 gymnases	01.234.70.101	
	- Clientèle jeunesse	18 \$	de l'heure si autre activité	√					
	- Clientèle de personnes handicapées	14 \$	de l'heure	√					
	- 55 ans et plus	29 \$	de l'heure pour 1 gymnase	√					
	- Adulte	40 \$	de l'heure pour 2 gymnases	√					
		50 \$	de l'heure pour 3 gymnases	√					
	60 \$	de l'heure pour 4 gymnases	√						
AGORA OU CAFÉTÉRIA	- Organisme reconnu:	Gratuit si activité régulière				√			01.234.70.101
	- Clientèle jeunesse	16 \$	de l'heure si autre activité	√					
	- Clientèle de personnes handicapées	24 \$	de l'heure	√					
	- Adulte	14 \$	de l'heure	√					
	- 55 ans et plus								
AUDITORIUM	- Organisme reconnu:	Gratuit les 4 premières heures, si activité régulière. Facturer les autres heures à 23,50 \$ /heure				√	La présence d'un technicien de l'établissement est requise en tout temps et les coûts réels devront être assumés par l'organisme.	01.234.70.101	
	- Clientèle jeunesse	76 \$	de l'heure	√					
	- Clientèle de personnes handicapées	76 \$	de l'heure	√					
	- Adulte								
	- 55 ans et plus								
CLASSE	- Organisme reconnu:	Gratuit si activité régulière				√			01.234.70.101
	- Clientèle jeunesse	16 \$	de l'heure si autre activité	√					
	- Clientèle de personnes handicapées	18 \$	de l'heure	√					
	- Adulte	14 \$	de l'heure	√					
	- 55 ans et plus								
Remplacement d'une carte, d'une puce ou d'une clé d'accès		25 \$		√				01.234.70.101	
Remplacement d'un trousseau de clés		80 \$		√					

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4 Service des loisirs - Division aquatique							
7.4.1 Programmation							
a)	Parent-enfant niveau 1 (4 à 12 mois)	50 \$	88 \$			√	
b)	Parent-enfant niveaux 2-3, préscolaire avec parent niveaux 1 à 3 (12 mois à 5 ans), niveaux 4-5 et nageur 1 et 2 (3 à 5 ans)	60 \$	105 \$			√	Note : le coût d'inscription peut varier selon la durée réelle de la session (la durée habituelle d'une session est de 9 semaines)
c)	Précolaire sans parent niveaux 4-5 et nageur 1-2-3 (4 à 6 ans) Nageur niveaux 3 à 6 (6 à 9 ans) Natation pré-ados et ados	65 \$	114 \$			√	
d)	Programme personnes à besoins particuliers						
	- Cours et ateliers de natation	50 \$	88 \$			√	01.234.70.604
	- Cours privés	21 \$	37 \$	√			01.234.70.605
	- Carte d'accès 3 mois	20 \$	40 \$	√			01.234.70.602
	- Carte d'accès 6 mois	25 \$	50 \$	√			01.234.70.602
	- Carte d'accès 12 mois	35 \$	70 \$	√			01.234.70.602
e)	Sauvetage et enseignement (10 ans et plus)						
	- Jeune sauveteur initié, averti et expert	65 \$	114 \$			√	01.234.70.604
	- Super jeune sauveteur	75 \$	131 \$			√	
	- Étoile de bronze	70 \$	123 \$			√	
	- Gardien averti	55 \$	96 \$			√	
	- Forme physique en sauvetage (bronze/argent/or)	75 \$	75 \$	√			01.234.70.605
	- Certificat de distinction	110 \$	110 \$	√			
	- Réanimation cardio-respiratoire	65 \$	65 \$	√			
	- Premiers secours / DEA	80 \$	80 \$	√			
	- Secourisme général	125 \$	125 \$	√			
	- Challenge Médaille de bronze et croix de bronze	100 \$	100 \$	√			
	- Secourisme urgence garderie	75 \$	75 \$	√			
	- Médaille de bronze	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√	⁽¹⁾ : frais d'affiliation et manuel inclus.
	- Croix de bronze	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√	
	- Sauveteur national	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√	
	- Moniteur en sauvetage	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√	
	- Moniteur de natation (nager pour la vie)	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√	
	- Premiers soins général	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√	
	- Cours combiné : sauveteur national et Premiers soins général	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√	
	- Prévenir noyade chez soi (conférence d'une heure)	Gratuit				√	

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.1 Programmation (suite)								
f)	Activités d'animation :							
	- Aquafête sans structure gonflable : 4 ans et + (maximum 15 personnes)	72 \$	126 \$	√				01.234.70.603
	- Aquafête avec structure gonflable : 9 ans et + (maximum 15 personnes)	88 \$	154 \$	√				
	- Cours privés: - moins de 18 ans	36 \$	63 \$	√			La durée du cours est de 45 minutes.	
	- adulte	41 \$	72 \$	√				
	- 55 ans et plus	36 \$	63 \$	√				
	- Cours semi-privés: - moins de 18 ans (prix par personne)	28 \$	49 \$	√			La durée du cours est de 45 minutes. (maximum 2 personnes sauf pour le tarif famille) (tarif famille : pour un maximum de 5 personnes dont au moins un adulte accompagnateur dans l'eau)	01.234.70.605
	- adulte (prix par personne)	36 \$	63 \$	√				
	- famille (tarif unique)	36 \$	63 \$	√				
	- 55 ans et plus (prix par personne)	27 \$	47 \$	√				
	- Camp à la journée « Eau Jeu » et Rendez-vous jeunesse :							
	- 1 ^{er} enfant	22 \$	39 \$			√		
	- 2 ^e enfant	20 \$	39 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	19 \$	39 \$			√		
	- Camp à la semaine (5 jours) « Eau Jeu » et Rendez-vous jeunesse (incluant le service de garde mais sans sortie)						Dans le cas où le camp est constitué d'une combinaison de programmes de sauvetage et d'enseignement menant à l'obtention de certification, le tarif du camp est établi en cumulant les tarifs en vigueur.	01.234.70.604
- 1 ^{er} enfant	97 \$	170 \$			√			
- 2 ^e enfant	77 \$	170 \$			√			
- 3 ^e enfant et suivant	67 \$	170 \$			√			

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.1 Programmation (suite)							
g)	Programmation aquatique adulte et âge d'or						
	- Aquadulte niveaux 1 à 3	72 \$	126 \$	√			
	- Aquad'or	67 \$	117 \$	√			
h)	Programme de conditionnement physique (session 10 semaines)						
	<u>Note</u> : le coût d'inscription peut varier selon la durée réelle de la session, soit entre 8 à 15 semaines.						
	Programme pour les 54 ans et moins :						
	- Prénatal et aquapoussette						
	- 1 fois /semaine	55 \$	96,25 \$	√			
	- 2 fois /semaine	85 \$	148,75 \$	√			
	- Cours de conditionnement physique						
	- 1 fois /semaine	60 \$	105 \$	√			
	- 2 fois /semaine	87,50 \$	153,12 \$	√			
	- 3 fois /semaine	110 \$	192,50 \$	√			
	- 4 fois /semaine	132,50 \$	231,88 \$	√			
	- 5 fois /semaine	155,00 \$	271,26 \$	√			
	- coût à la séance	8 \$	14 \$	√			
	Programme pour les 55 ans et plus :						
	- Cours de conditionnement physique						
	- 1 fois /semaine	45 \$	78,75 \$	√			
	- 2 fois /semaine	70 \$	122,50 \$	√			
	- 3 fois /semaine	90 \$	157,50 \$	√			
	- 4 fois /semaine	110 \$	192,50 \$	√			
	- 5 fois /semaine	130 \$	227,50 \$	√			
	- coût à la séance	6 \$	11 \$	√			
i)	Conférence pour les 55 ans et plus						
	- Participant à des cours de conditionnement physique	Gratuit	Gratuit			√	
	- Non participant à des cours de conditionnement physique	4 \$	7 \$	√			

01.234.70.605

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
7.4.2 Bains								
Note: En matière d'accès aux bains, le rabais multi-enfants d'une même famille ne s'applique pas : le rabais est offert avec la carte familiale.								
a)	Carte d'accès 12 mois⁽¹⁾						<p>(¹) : valide à compter de la date d'achat.</p> <p>(²) : tous les membres d'une famille vivant à la même adresse (maximum deux adultes) (n.b. : les étudiants âgés de 18 à 24 ans sur présentation d'une preuve de scolarité ainsi que les personnes handicapées ne sont pas comptabilisés comme adulte).</p>	01.234.70.602
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	3 à 5 ans	Gratuit	70 \$	√		√ (gratuit)		
	6 à 17 ans	35 \$	70 \$	√				
	18 à 54 ans	60 \$	120 \$	√				
	Familial ⁽²⁾	80 \$	160 \$	√				
	55 à 64 ans	35 \$	120 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	120 \$	√		√ (gratuit)		
b)	Carte d'accès 6 mois⁽¹⁾							
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	3 à 5 ans	Gratuit	50 \$	√		√ (gratuit)		
	6 à 17 ans	25 \$	50 \$	√				
	18 à 54 ans	45 \$	90 \$	√				
	Familial ⁽²⁾	60 \$	120 \$	√				
	55 à 64 ans	25 \$	90 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	90 \$	√		√ (gratuit)		
c)	Carte d'accès 3 mois⁽¹⁾							
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	3 à 5 ans	Gratuit	40 \$	√		√ (gratuit)		
	6 à 17 ans	20 \$	40 \$	√				
	18 à 54 ans	30 \$	60 \$	√				
	Familial ⁽²⁾	40 \$	80 \$	√				
	55 à 64 ans	20 \$	60 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	60 \$	√		√ (gratuit)		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.2 Bains								
d)	Tarification à la séance						⁽¹⁾ : tous les membres d'une famille vivant à la même adresse (maximum deux adultes) (n.b. : les étudiants âgés de 18 à 24 ans sur présentation d'une preuve de scolarité ainsi que les personnes handicapées ne sont pas comptabilisés comme adulte). ⁽²⁾ : Entrée gratuite pour l'accompagnateur	01.234.70.601
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	3 à 5 ans	Gratuit	3,50 \$	√		√ (gratuit)		
	6 à 17 ans	2,50 \$	4,50 \$	√				
	18 à 54 ans	3,50 \$	6 \$	√				
	Familial ⁽¹⁾	10 \$	20 \$	√				
	55 à 64 ans	2,50 \$	6 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	6 \$	√		√ (gratuit)		
	Personne handicapée ⁽²⁾	2,50 \$	4,50 \$	√				
	Élève d'un cours de formation de la session en cours	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	Titulaire de la carte de sauveteur national et membre ARAQ	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	- Bain libre / bain pour tous (piscine intérieure & piscines extérieures)	Gratuit	2 \$	√		√ (gratuit)		
e)	Réimpression d'une carte valide	4 \$	4 \$	√				01.234.70.602

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.3 Location						
a)	Location de vélo aquatique	5 \$	par séance avec carte citoyen	√		01.234.70.606
		8,75 \$	par séance sans carte citoyen	√	Disponible lorsque permis pendant certains bains	
b)	Location de la piscine intérieure					01.234.70.603
	- Location d'un demi-bassin					
	- 0 à 30 baigneurs	67 \$	de l'heure	√	Les organismes reconnus de la ville bénéficient du tarif demi-bassin lorsque le bassin complet est requis et disponible. En sus des frais de location	
	- 31 à 60 baigneurs	82 \$	de l'heure	√		
	- Location du bassin complet:					
	- 61 à 100 baigneurs	113 \$	de l'heure	√		
	- 101 baigneurs et plus	124 \$	de l'heure	√		
	- Service d'un moniteur dans l'eau (facultatif)	36 \$	de l'heure	√		
c)	Location d'une piscine extérieure					01.234.70.603
	- Service d'un sauveteur	26,50 \$	de l'heure	√		
	- Frais de location	103 \$	de l'heure	√		
d)	Location de salle					Le groupe est responsable du montage et démontage de sa salle (pas d'appariteur sur place)
	- Organisme reconnu	25 \$	de l'heure	√		
	- Autre	36 \$	de l'heure	√		
e)	Location de la salle polyvalente					
	- Salle complète	57 \$	de l'heure	√		
	- Après les heures de fermeture	98 \$	de l'heure	√		
	- Demi-salle	36 \$	de l'heure	√		
	- Après les heures de fermeture	n/a				

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.4 Vente de produits							
a)	Volumes de formation						
	- Manuel canadien de premiers soins	21 \$	√*			* TPS applicable seulement (livres avec code ISBN)	01.234.70.609
	- Volume Alerte, la pratique de la surveillance aquatique	55 \$	√*				
	- Guide et documents complémentaires moniteur nager pour la vie	135 \$	√*				
	- Guide des certificats nager pour la vie	30 \$	√*				
	- Guide des certificats niveau bronze	32 \$	√*				
	- Manuel canadien de sauvetage	55 \$	√*				
	- Manuel canadien RCR	15 \$	√*				
b)	Articles						
	- Bonnet de bain lycra et latex	10 \$	√				01.234.70.606
	- Bonnet de bain silicone	15 \$	√				
	- Sifflet	17 \$	√				
	- Masque de poche	20 \$	√				
	- Couche « écologique »	18 \$	√*			* TPS applicable seulement pour les couches	01.234.70.610
	- Couche « écologique » avec motif	25 \$	√*				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5 Service des loisirs - Complexe sportif Gilles-Tremblay								
7.5.1 Programmation								
Note : dans le cas d'une inscription pour une session, le coût d'inscription correspond au nombre de séances.								
a)	Cours (coût par séance) :							
	- conditionnement physique (55 minutes)	8.00 \$	9.25 \$	√				01.234.71.210
	- pickeball ou badminton (115 minutes)	6.50 \$	7.75 \$	√				
	- volleyball (175 minutes)	9.50 \$	10.75 \$	√				
b)	Cours (coût par séance) :							
	- golf (55 minutes)	34 \$	38 \$	√				
c)	Activités libres (coût par séance) :							
	- pickleball ou badminton (jour)	13.10 \$	20.00 \$	√			} Pour un terrain (55 minutes)	01.234.71.211
	- pickleball ou badminton (soir)	17.30 \$	26.00 \$	√				
	- pickleball ou badminton (saison estivale)	11.00 \$	17.00 \$	√				
	- golf (jour et soir)	11.00 \$	17.00 \$	√				
	- basketball (jour et soir)	10.50 \$	15.50 \$	√			Pour 3 heures de pratique	

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5.2 Location de locaux								
TERRAIN - SPORTS DE RAQUETTE	Organisme reconnu :						} Pour un terrain (55 minutes)	01.234.71.201
	- Clientèle jeunesse	Gratuit pour activités régulières				√		
	- Autres clientèles :							
	Jour	12,50 \$	Pour un terrain (55 minutes)	√				
	Soir	16,50 \$	Pour un terrain (55 minutes)	√				
Saison estivale	10,50 \$	Pour un terrain (55 minutes)	√					
GYMNASSE SIMPLE	Organisme reconnu :						Note : le montage et démontage du plateau est en sus et devra être ajouté à la période de location.	01.234.71.201
		Gratuit pour activités régulières				√		
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	30,75 \$	de l'heure si autre activité	√				
		370 \$	par jour si autre activité (12 heures en continue)	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus							
	Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h	30,75 \$	de l'heure	√				
	Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h	30,75 \$	de l'heure	√				
	Journée	370 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise - Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise							
	Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h	37,75 \$	de l'heure	√				
	Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h	48,50 \$	de l'heure	√				
Journée	584 \$	par jour	√					

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
7.5.2 Location de locaux (suite)									
GYMNASSE DOUBLE (5 TERRAINS DE BADMINTON)	Organisme reconnu :						Note : le montage et démontage du plateau est en sus et devra être ajouté à la période de location.	01.234.71.201	
			Gratuit pour activités régulières						√
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées		61,75 \$	de l'heure si autre activité	√				
			741 \$	par jour si autre activité (12 heures en continue)	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus								
	Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h		61,75 \$	de l'heure	√				
	Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h		61,75 \$	de l'heure	√				
	Journée		741 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise - Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise								
	Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h		75,50 \$	de l'heure	√				
	Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h		97,25 \$	de l'heure	√				
	Journée		1 161 \$	par jour	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE										
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES												
7.5.2 Location de locaux (suite)																		
SALLE DE RÉUNION	Organisme reconnu :																	
	<ul style="list-style-type: none"> - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées - Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus <ul style="list-style-type: none"> Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h Journée - Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise - Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise <ul style="list-style-type: none"> Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h Journée 	24,50 \$	de l'heure	√														
		164 \$	par jour	√														01.234.71.201

DESCRIPTION		TARIF				TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN		SANS CARTE CITOYEN		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.6 Service des loisirs - Centre communautaire Laurent-Venne										
7.6.1 Programmation										
a)	Cours :									
	- à la séance	11,75 \$	de l'heure	17,60 \$	de l'heure	√				
	- à la séance - 6 ans et moins	6,70 \$	de l'heure	10 \$	de l'heure	√				
	- Série de cours	9,25 \$	de l'heure	13,85 \$	de l'heure	√		√*		
	- Série de cours - 6 ans et moins	4,35 \$	de l'heure	6,50 \$	de l'heure			√		
	- Cours ou activité en duo adulte-enfant (0 à 15 ans) [prix/duo]	17,50 \$	de l'heure	26,25 \$	de l'heure	√				
	- Cours ou activité spécialisé en duo adulte-enfant (0 à 15 ans) [prix/duo]	25,75 \$	de l'heure	38,60 \$	de l'heure	√				
	- Cours ou activité spécialisé	30 \$	de l'heure	45 \$	de l'heure	√				
									Note : le montant total d'un cours peut varier en fonction de la durée d'un cours et du nombre de semaines à la session (entre 8 et 13 semaines selon la session). [montant arrondi au dollars supérieur près pour le prix par session]	
									* : cours s'adressant principalement au 14 ans et moins	01.234.72.210 (taxables)
b)	Petits ateliers Laurent-Venne									
	- Série de cours	4,25 \$	de l'heure	6,35 \$	de l'heure			√		01.234.72.211 (exonérés)
c)	Formations									
	- Gardiens avertis	55 \$		96 \$		√				
	- Prêts à rester seul	55 \$		96 \$		√				
	- Réanimation cardio-respiratoire	65 \$		65 \$		√				
	- Premiers secours	80 \$		80 \$		√				
	- Premiers soins général	95 \$		95 \$		√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu								
7.6.2 Location de locaux								
GRANDE SALLE AVEC SCÈNE	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds Note : le montage et démontage de la grande salle avec ou sans scène est en sus et devra être ajouté à la période de location	01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	75 \$	de l'heure si autre activité	√				
		739 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	75 \$	de l'heure	√				
		739 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	85 \$	de l'heure	√				
		840 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	95 \$	de l'heure	√				
	1 034 \$	par jour	√					
DEMIE GRANDE SALLE SANS SCÈNE	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√		
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	45 \$	de l'heure si autre activité	√				
		446 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	45 \$	de l'heure	√				
		446 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	51 \$	de l'heure	√				
		506 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	65 \$	de l'heure	√				
	711 \$	par jour	√					

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu								
7.6.2 Location de locaux (suite)								
DEMIE GRANDE SALLE AVEC SCÈNE	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds Note : le montage et démontage de la grande salle avec ou sans scène est en sus et devra être ajouté à la période de location	01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	45 \$	de l'heure si autre activité	√				
		446 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	45 \$	de l'heure	√				
		446 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	51 \$	de l'heure	√				
		506 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	65 \$	de l'heure	√				
	711 \$	par jour	√					
LOGE	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√		
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	9 \$	de l'heure si autre activité	√				
		104 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	9 \$	de l'heure	√				
		104 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	11 \$	de l'heure	√				
		117 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	13 \$	de l'heure	√				
	144 \$	par jour	√					

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu								
7.6.2 Location de locaux (suite)								
CUISINE	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds, cuisinière conventionnelle, micro-ondes, réfrigérateurs commerciaux (2)	01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	14 \$	de l'heure si autre activité	√				
		142 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	14 \$	de l'heure	√				
		142 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	18 \$	de l'heure	√				
		187 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	22 \$	de l'heure	√				
	245 \$	par jour	√					
SALLE MIROIR # 144	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds Note : le montage et démontage de la salle 144 est en sus et devra être ajouté à la période de location	01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	30 \$	de l'heure si autre activité	√				
		303 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	30 \$	de l'heure	√				
		303 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	45 \$	de l'heure	√				
		444 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	59 \$	de l'heure	√				
	644 \$	par jour	√					

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu								
7.6.2 Location de locaux (suite)								
DOJO	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Inclusion: tapis de judo	
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	30 \$	de l'heure si autre activité	√				
		303 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	30 \$	de l'heure	√				
		303 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	45 \$	de l'heure	√				
	444 \$	par jour	√					
HALL D'ENTRÉE	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√		01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	14 \$	de l'heure si autre activité	√				
		141 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	14 \$	de l'heure	√				
		141 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	18 \$	de l'heure	√				
		187 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	22 \$	de l'heure	√				
	222 \$	par jour	√					

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu								
7.6.2 Location de locaux (suite)								
SALLE # 131, 133, 212 ou 218	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds	01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse	14 \$	de l'heure si autre activité	√				
	- Clientèle de personnes handicapées	94 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte	14 \$	de l'heure	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	94 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	21 \$	de l'heure	√				
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise	142 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	28 \$	de l'heure	√				
		197 \$	par jour	√				
SALLE # 138, 216 ou 217	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds	01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse	7 \$	de l'heure si autre activité	√				
	- Clientèle de personnes handicapées	50 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte	7 \$	de l'heure	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	50 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	14 \$	de l'heure	√				
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise	100 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	21 \$	de l'heure	√				
		149 \$	par jour	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu								
7.6.2 Location de locaux (suite)								
ENTREPOSAGE	- Entreprise privée ou particulier offrant des cours récurrents au Centre communautaire Laurent-Venne	70 \$	par mois	√			Pour un espace locatif d'environ 4 pieds par 5 pieds	01.234.72.201
		756 \$	par année	√				

**VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-28
ANNEXE « A »**

DESCRIPTION		TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu ou autre	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
7.6.3 Location de matériel et équipement								
	Chaises banquet	Gratuit	2 \$		√			01.234.72.201
	Système de son pour tablette ou téléphone	26 \$	52 \$		√			
<i>Autres équipements : se référer aux sections 8.2.1 i) j) & 8.5 Prêts d'équipements pour la tarification en vigueur, le tout sujet à disponibilité.</i>								
7.6.4 Autres frais								
	Service de billetterie	1 \$ par billet vendu + 5% de l'argent encaissé			√			01.234.72.201
	Service de sécurité	Prix du fournisseur retenu + 30% pour frais de gestion et de coordination du service			√			
	Frais Socan (avec ou sans danse)	Prix Socan + 15% pour frais de gestion			√			
	Frais de dépassement des heures d'ouverture du centre de location	100 \$	de l'heure		√			

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE	
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
8. SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES							
8.1 Réseau des bibliothèques							
8.1.1 Abonnement pour non-résident & non-proprétaire							
Abonnement à la bibliothèque à même la carte non-résident & non-proprétaire	103 \$	par personne ou par organisme			√	Abonnement temporaire gratuit pour les étudiants de l'organisme l'Univers des Mots (MRC)	01.234.70.704
8.1.2 Accès au Créalab							
Groupes scolaires non visés précédemment	8 \$	par participant	√				01.234.70.704
	5 \$	par participant si l'activité est jumelée avec une activité au Centre d'art Diane-Dufresne	√				
Abonnement au Créalab pour étudiant non-résident ne fréquentant pas une institution scolaire située sur le territoire de Repentigny à même la carte non-résident & non-proprétaire	25 \$	par abonnement annuel*	√			* : ce tarif préférentiel limite l'accès qu'au Créalab.	

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.1.3 Autres frais liés aux prêts et locations								
a)	Frais pour bris ou perte						* Pour l'établissement du coût du marché, une dépréciation est appliquée comme suit : - 1 à 20 prêts : aucune dépréciation - 21 à 40 prêts : dépréciation de 50% - plus de 40 prêts : dépréciation de 75%	01.234.70.706
	- Frais pour un document perdu ou endommagé nécessitant un remplacement :							
	- Livre	5 \$	par livre + Coût du marché*			√		
	- Revue	2,50 \$	par revue + Coût du marché*			√		
	- Disque, DVD	5 \$	par disque ou DVD + Coût du marché*			√		
	- Jouet	5 \$	par jouet + Coût du marché*			√		
	- Frais pour bris mineur d'un document nécessitant une réparation faite à la bibliothèque	2 \$	par document			√		
	- Frais pour tout document endommagé nécessitant une nouvelle reliure	12 \$	par document			√		
- Frais pour boîtier audiovisuel endommagé	1 \$	par boîtier			√			
- Frais pour pièce de jeu ou jouet perdue	3 \$	par pièce			√			
- Frais pour sac perdu de livre-parlant ou de jouet	0,50 \$	par item			√			
b)	Prêt entre bibliothèques (intermunicipale ou universitaire)						* Plus les frais facturés par l'organisme, s'il y a lieu.	01.234.70.707 01.234.70.706
	- Frais de prêt	Gratuit *				√		
	- Frais pour bris ou perte	Coût réel facturé par l'organisme				√		

DESCRIPTION		TARIF				TAXES			REMARQUE	POSTE
						INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.1.4 Autres frais et services										
a)	Frais d'impression et photocopies	Noir & blanc		Couleur						
	- 8½ X 11	0,15 \$	la copie	0,50 \$	la copie	√				
	- 8½ X 14	0,15 \$	la copie	0,50 \$	la copie	√				
	- 11 X 17	0,25 \$	la copie	0,75 \$	la copie	√				
	- agrandissement ou réduction (en supplément)	0,15 \$	la copie	0,50 \$	la copie	√				
b)	Location de salle (salle Ginette-Bruneau ou Joseph-Marion ou Créalab)									
	- Organisme reconnu pour diffusion culturelle									
	- Clientèle jeunesse	14 \$		de l'heure		√				
	- Clientèle de personnes handicapées									
	- Adulte	18 \$		de l'heure		√				
	- 55 ans et plus	14 \$		de l'heure		√				
	- Organisme non reconnu pour diffusion culturelle	41 \$		de l'heure		√				
- Citoyen uniquement dans le cadre d'un lancement d'œuvre approuvé par le service concerné	22 \$		de l'heure		√					
Location de la salle de discussions littéraires :										
- Organisme reconnu pour diffusion culturelle, club de lecture ou groupe d'étudiants post-secondaires (3 étudiants et plus)	Gratuit							√		
- Autres (pour des besoins en formation seulement)	41 \$		de l'heure		√					

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.1.5 Frais de consommables au Créalab						
Filament - imprimante 3D	0,10 \$	le gramme	√			01.234.70.725
Plaquette de bois - imprimante 3D	1 \$	l'unité	√			
Feuille de transfert standard imprimable	1 \$	l'unité	√			
Feuille de transfert à chaud	3 \$	par feuille (peut être vendu en partie au prorata)	√			
Feuille de transfert à chaud type « Glitter Flake » (brillant)	4 \$	par feuille	√			
Filament - crayon 3Doodler	0,25 \$	par bâton	√			
Papier régulier - imprimante grand format (banderole)	1 \$	le pied carré	√			
Papier qualité photo - imprimante grand format (banderole)	1,50 \$	le pied carré	√			
Vinyle ou vinyle transfert	0,03 \$	par pouce carré	√			
Vêtement à imprimer		Coût réel	√			

DESCRIPTION	TARIF				TAXES			REMARQUE	POSTE	
	À L'HEURE (min. 3 heures)		1 JOUR (max. 10 heures)		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
8.2 Location de locaux et autres espaces										
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création)										
a)	Studio D ou Hall								<p style="text-align: center;"><u>En sus des tarifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence d'un (ou deux) technicien(s) lorsque requise pour un minimum de 3 heures par déplacement pour le montage et démontage. - la présence d'un (ou deux) préposé(s), guide(s) ou soutien(s) aux activités culturelles lorsque requise, et ce, pour un minimum de 3 heures. <p><u>Note 1 :</u> si la gratuité s'applique, les 3 premières heures du (des) technicien(s) (max. 2) et d'un préposé, guide ou soutien aux activités culturelles sont incluses sans frais par événement (journées consécutives).</p> <p><u>Note 2 :</u> pour une séance de photographie pendant les heures d'ouverture, le minimum de 3 heures ne s'applique pas.</p>	01.234.70.306
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante :									
	- Clientèle jeunesse	15 \$	de l'heure	123 \$	par jour	√				
	- Clientèle de personnes handicapées									
	- Adulte	22 \$	de l'heure	154 \$	par jour	√				
	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	123 \$	par jour	√				
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite :									
		Gratuit (max. 2 jours)						√		
	- à compter du 3 ^e jour	15 \$	de l'heure	123 \$	par jour	√				
	Organisme reconnu avec entrée payante ou gratuite (autre activité)									
	Organisme non reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite	35 \$	de l'heure	257 \$	par jour	√				
	Artiste de la relève pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite	15 \$	de l'heure	123 \$	par jour	√				
	Résidence d'artistes ou activité de création	20 \$	de l'heure	144 \$	par jour (pour 5 jours consécutifs : 480\$)	√				
	Entreprise ou particulier pour diffusion culturelle ou autre activité	51 \$	de l'heure	360 \$	par jour	√				
	Organisme non reconnu pour toute autre activité									
b)	Salle d'exposition									
	- Pour tous	51 \$	de l'heure	360 \$	par jour	√				

DESCRIPTION	TARIF				TAXES			REMARQUE	POSTE
	À L'HEURE (min. 3 heures)		1 JOUR (max. 10 heures)		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)									
c) Salle de médiation ou Studio créatif								<p>En sus des tarifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence d'un (ou deux) technicien(s) lorsque requise pour un minimum de 3 heures par déplacement pour le montage et démontage. - la présence d'un (ou deux) préposé(s), guide(s) ou soutien(s) aux activités culturelles lorsque requise, et ce, pour un minimum de 3 heures. <p>Note 1 : si la gratuité s'applique, les 3 premières heures du (des) technicien(s) (max. 2) et d'un préposé, guide ou soutien aux activités culturelles sont incluses sans frais par événement (journées consécutives).</p> <p>Note 2 : pour une séance de photographie pendant les heures d'ouverture, le minimum de 3 heures ne s'applique pas.</p>	01.234.70.306
Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante :									
- Clientèle jeunesse	15 \$	de l'heure	123 \$	par jour	√				
- Clientèle de personnes handicapées									
- Adulte	22 \$	de l'heure	154 \$	par jour	√				
- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	123 \$	par jour	√				
Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite :									
	Gratuit (max. 2 jours)						√		
- à compter du 3 ^e jour	15 \$	de l'heure	123 \$	par jour	√				
Organisme reconnu avec entrée payante ou gratuite (autre activité)									
Artiste de la relève pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite	15 \$	de l'heure	123 \$	par jour	√				
Résidence d'artistes ou activité de création									
Organisme non reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite									
Organisme non reconnu pour toute autre activité	22 \$	de l'heure	154 \$	par jour	√				
Entreprise ou particulier pour diffusion culturelle ou autre activité									

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)							
d) Autres frais							
- Service d'un technicien en muséologie	37 \$	de l'heure par technicien	√				01.234.70.318
- Service d'un guide spécialisé	30 \$	de l'heure par guide	√				
- Service d'un technicien en son, éclairage et vidéo	43 \$	de l'heure par technicien	√				01.234.70.314
- Service d'un préposé ou d'un soutien aux activités culturelles	30 \$	de l'heure	√				
- Système de son (lors de location de salle) :							
- Organisme	Gratuit					√	
- Entreprise	20 \$	de l'heure	144 \$	par jour		√	
- Système d'éclairage - 24 lampes (lors de location de salle) :							
- Organisme	Gratuit					√	
- Entreprise	20 \$	l'heure	144 \$	par jour		√	
- Praticable incluant les pattes (lors de location de salle) :							
- Organisme	Gratuit					√	
- Entreprise	10 \$	praticable par jour				√	01.234.70.306
- Nappes noires en lycra (pour table 6')							
- Organisme	5 \$					√	
- Entreprise	10 \$					√	
- Autres équipements							
- Organisme reconnu	Gratuit					√	
- Organisme non reconnu ou entreprise	Tarif correspondant à la liste de prix aux articles i) et j)					√	

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)							
e)	Droit d'entrée pour les expositions majeures :						
	- Résident	6,50 \$	par personne	√			01.234.70.309 (incluant 2 entrées gratuites par tranche de 20 entrées avec visite commentée)
	- Non-résident	9,50 \$	par personne	√			
	- Groupe de 20 et plus	6 \$	par personne	√			
	- Moins de 18 ans	Gratuit				√	
f)	Activités, conférences et accueil de groupe - médiation culturelle :						
	Selon la liste de prix déposée au comité exécutif, le prix d'entrée sera établi au prix coûtant de l'activité majoré d'un minimum de 15%						01.234.70.302 01.234.70.312
	- Atelier et conférence - Accueil de groupes - médiation culturelle			√ √			
g)	Carte de membre du Centre d'art Diane-Dufresne (annuelle) :						
	- Résident	12 \$	par personne	√			01.234.70.307
	- Non-résident	18 \$	par personne	√			
h)	Vente de produits						
	Selon la liste de prix déposée au comité exécutif, le prix de vente minimum d'un bien étant établi au prix coûtant de celui-ci majoré d'un minimum de 15%				√		01.234.70.311

DESCRIPTION	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu ou autre	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)							
i) Équipements légers							
Banc de bois	1,75 \$	3,50 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
Banc 3 places	1,75 \$	3,50 \$		√			
Banc 2 places + table	1,75 \$	3,50 \$		√			
Banc 2 places	1,75 \$	3,50 \$		√			
Banc 1 place + table	1,75 \$	3,50 \$		√			
Banc 1 place	1,75 \$	3,50 \$		√			
Chaise noire en plastique	0,70 \$	1,40 \$		√			
Chaise noire en tissu	0,70 \$	1,40 \$		√			
Chaise pliante bourgogne (chariot de 46 chaises)	15,45 \$	30,90 \$		√			
Chevalet	2,55 \$	5,10 \$		√			
Comptoir bar	12,85 \$	25,70 \$		√			
Drapeau Canada	3,85 \$	7,70 \$		√			
Drapeau Québec	3,85 \$	7,70 \$		√			
Drapeau Repentigny	3,85 \$	7,70 \$		√			
Fauteuil blanc en plastique moulé	Gratuit	Gratuit			√		
Fauteuil roulant	Gratuit	Gratuit			√		
Frigo-bar 6 pieds	38,60 \$	77,20 \$		√			
Lutrin	9 \$	18 \$		√			

DESCRIPTION	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu ou autre	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
i) Équipements légers (suite)							
Mât de drapeau en bois	2,05 \$	4,10 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
Mobilier extérieur (tables et chaises pliantes en bois blanc)	Gratuit	Gratuit			√		
Poteau de foule avec cordon bleu	1,65 \$	3,30 \$		√			
Table cocktail blanche	3,45 \$	6,90 \$		√			
Table électrique	1,75 \$	3,50 \$		√			
Table pliante en plastique 30x72 pouces	1,75 \$	3,50 \$		√			
Table sur roulettes	1,75 \$	3,50 \$		√			
Tabourets	2,05 \$	4,10 \$		√			
j) Équipements techniques							
Écran numérique	25,75 \$	51,50 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
Micro	1,25 \$	2,50 \$		√			
Projecteur informatique	19,30 \$	38,60 \$		√			
Rideau de velour noir 10 ' de long auto-portant avec base	3,85 \$	7,70 \$		√			
Téléviseur 42 pouces	32,15 \$	64,30 \$		√			
TV/DVD 32 pouces	25,75 \$	51,50 \$		√			
Autres équipements : se référer à la section 8.5 Prêts d'équipements pour la tarification en vigueur, le tout sujet à disponibilité.							

DESCRIPTION	TARIF				TAXES			REMARQUE	POSTE
	À L'HEURE (min. 3 heures)		1 JOUR (max. 10 heures)		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.2 Salle du Conseil (435, boul. Iberville)									
- Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante* :								Équipements inclus dans la réservation de la salle du conseil : système de son, projecteurs, écrans, chaises rouges, tabourets, lutrin, tables rectangulaires de 6 pieds, tables cocktail, tables bistro, le tout sous réserve de la disponibilité du matériel et des équipements. En sus des tarifs : - la présence d'un technicien (son, éclairage et vidéo) est requise en tout temps, et ce, pour un minimum de 3 heures. - la présence d'une hôtesse est requise si l'activité a lieu en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, et ce, pour un minimum de 3 heures. *Pour les organismes reconnus, la gratuité ou les tarifs comprennent 3 heures gratuites du technicien et de l'hôtesse (si requise) par événement (journées consécutives).	01.234.10.113
- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	15 \$	de l'heure	123 \$	par jour	√				
- Adulte	22 \$	de l'heure	154 \$	par jour	√				
- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	123 \$	par jour	√				
- Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite*	Gratuit (max. 2 jours)						√		
- à compter du 3 ^e jour	15 \$	de l'heure	123 \$	par jour	√				
- Organisme reconnu - autre activité que diffusion culturelle*	25 \$	de l'heure	180 \$	par jour	√				
- Entreprise ou organisme non reconnu	50 \$	de l'heure	360 \$	par jour	√				
- Service d'un technicien en son, éclairage et vidéo	43 \$		de l'heure		√				
- Service d'une hôtesse	24 \$		de l'heure		√			01.234.10.112	

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.3 Location d'espace pour concessions							
Fête nationale sur le site du Parc régional de l'île-Label							
- Organisme reconnu	350 \$			√			01.234.70.116
- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	525 \$			√			
- Autre	700 \$			√			
Fête nationale sur le site de l'Espace culturel							
- Organisme reconnu	250 \$			√			01.234.70.116
- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	375 \$			√			
- Autre	500 \$			√			
Lumifest Repentigny							
- Organisme reconnu	100 \$			√			01.234.70.327
- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	150 \$			√			
- Autre	200 \$			√			
Halloween							
- Organisme reconnu	25 \$			√			01.234.70.327
- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	38 \$			√			
- Autre	50 \$			√			
Noël							
- Organisme reconnu	25 \$			√			01.234.70.327
- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	38 \$			√			
- Autre	50 \$			√			

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2 Location de locaux (suite)							
8.2.4 Théâtre Alphonse-Desjardins (25, allée de la Création)							
Location de la salle						Les tarifs incluent les équipements intégrés et non-intégrés disponibles sur place ainsi que l'accès au hall et à la terrasse lorsque disponible (les frais associés au fonctionnement dont les opérateurs sont en sus et facturables selon la grille de tarification privée de la Corporation Hector-Charland au même titre que les autres services offerts à la carte).	01.234.70.303
- Corporation Hector-Charland	515 \$	par événement		√			
- Volet activités scolaires et Jeune public	361 \$	par événement maximum de 515 \$ par jour		√			
- Volet cinéma	77 \$	par représentation maximum de 103 \$ par jour		√			
- Résidence d'artiste :							
- 1 à 3 jours consécutifs	144 \$	par jour		√			
- 4 jours consécutifs	124 \$	par jour		√			
- 5 jours consécutifs et plus	99 \$	par jour		√			
- ARAMusique	515 \$	par événement		√			
- Volet activités scolaires et Jeune public	361 \$	par événement maximum de 515 \$ par jour		√			
- Résidence d'artiste :							
- 1 à 3 jours consécutifs	144 \$	par jour		√			
- 4 jours consécutifs	124 \$	par jour		√			
- 5 jours consécutifs et plus	99 \$	par jour		√			
- Autres tiers	721 \$	par événement		√			
	361 \$	par journée de montage		√			
Location du hall	258 \$	par événement		√			
Location de la terrasse	129 \$	par événement		√	(capacité de 60 personnes)		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.3 Autres projets culturels								
8.3.1 Croisières patrimoniales								
	- Résident	30 \$	par personne	√				01.233.90.053
	- Non résident	36 \$	par personne	√				
	- Groupe de 20 personnes et plus*	30 \$	par personne	√			* 2 entrées gratuites en surplus	
8.4 Tournage								
8.4.1 Frais de base pour un tournage								
	Tournage étudiant	Gratuit				√		01.234.70.305
	Tournage OBNL	Gratuit				√		
	Tournage commercial	103 \$			√			
8.4.2 Frais complémentaires								
	Stationnement de véhicules (motorisé ou non) sur la voie publique	62 \$	par véhicule par jour		√			
	Occupation d'un édifice municipal (personnel exclus)	103 \$	de l'heure		√			
	Occupation exclusive d'un parc municipal (gardien inclus)	103 \$	de l'heure		√			
	Utilisation d'un bien public et/ou d'équipements municipaux	Selon les tarifs applicables à la présente annexe A			√		(ex.: terrain sportif, parc, barricade de foule)	
	Blocage de rue complet ou par intermittence	Coût réel selon les taux prévus aux conventions collectives et/ou cahier des conditions de travail des cadres en vigueur plus les bénéfices marginaux plus les frais d'administration			√			

DESCRIPTION	Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUDES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5 Prêt d'équipements								
Note: Le prêt de matériel se fait en tenant compte de la disponibilité et de l'approbation écrite par le service concerné des besoins liés à l'activité. Si le matériel n'est pas disponible au moment de la demande, nous invitons les demandeurs à louer le matériel requis et la ville ne s'engage pas à assumer la facture. Les frais de déplacement sont applicables pour le territoire de la Ville de Repentigny. Pour des prêts à l'extérieur du territoire, les coûts réels engendrés seront facturés en sus (kilométrage et main-d'œuvre). Tout équipement endommagé ou non retourné sera facturé au coût de remplacement plus les frais d'administration.								
8.5.1 Équipements légers								
Banc de bois	103 \$ par transport (aller-retour) (309 \$ en dehors des heures de travail régulières)	2,05 \$	4,10 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Chaise de résine verte		0,45 \$	0,90 \$		√			
Chaises pliantes brunes (chariot de 50 chaises)		20,60 \$	41,20 \$		√			
Chaufferette 120 volts / 1500 w		6,65 \$	13,30 \$		√	Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.		
Chevalet		3,05 \$	6,10 \$		√			
Cintres (boîte de 100)		3,05 \$	6,10 \$		√			
Comptoir bar		15,45 \$	30,90 \$		√			
Drapeau Canada		6,60 \$	13,20 \$		√			
Drapeau Québec		6,60 \$	13,20 \$		√			
Drapeau Repentigny		6,60 \$	13,20 \$		√			
Frigo-bar de 4 pieds		57,90 \$	115,80 \$		√			
Frigo-bar de 6 pieds		64,35 \$	128,70 \$		√			
Housse de spandex pour table bistro basse		5,90 \$	11,80 \$		√			
Housse de spandex pour table cocktail haute		5,90 \$	11,80 \$		√			
Lavabo avec chauffe-eau/pompe et retour d'eau		59,20 \$	118,40 \$		√			

DESCRIPTION		Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
			Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.1 Équipements légers (suite)									
	Lutrin	103 \$ par transport (aller-retour) (309 \$ en dehors des heures de travail régulières)	9,25 \$	18,50 \$		√	Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)	
	Mât de drapeau		2,05 \$	4,10 \$		√			
	Panneau interdiction de stationnement		0,25 \$	0,50 \$		√			
	Panneau sandwich		2,55 \$	5,10 \$		√			
	Parasols+bases (un lot de 4)		61,80 \$	123,60 \$		√			
	Podium (médailles)		13,50 \$	27 \$		√			
	Promontoire 4'x7' en bois sur roulette		6,40 \$	12,80 \$		√			
	Promontoire 4'x8' en bois		6,40 \$	12,80 \$		√			
	Réfrigérateur standard		23,15 \$	46,30 \$		√			
	Table basse 30"dia x 24"h		9,45 \$	18,90 \$		√			
	Table cocktail noire 24" dia x 42"h		9,45 \$	18,90 \$		√			
	Table de 4'		1,75 \$	3,50 \$		√			
	Table de 6'		1,85 \$	3,70 \$		√			
	Table ronde 5'		2,15 \$	4,30 \$		√			
	Tabouret		2,70 \$	5,40 \$		√			
	Tapis rouge (25' x 4')	30,90 \$	61,80 \$		√				
	Tapis rouge (25' X 4')	30,90 \$	61,80 \$		√				

DESCRIPTION		Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
			Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUDES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.2 Équipements techniques									
	Barre d'alimentation électrique	103 \$ par transport (aller-retour) (309 \$ en dehors des heures de travail régulières)	1,25 \$	2,50 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
	Clear-com à fil - 5 stations		64,35 \$	128,70 \$		√			
	DI		2,55 \$	5,10 \$		√			
	Dimmer 12 canaux		30,90 \$	61,80 \$		√			
	Extension 25'		2,85 \$	5,70 \$		√			
	Extension 50'		5,75 \$	11,50 \$		√			
	Extension 100'		11,55 \$	23,10 \$		√			
	Extension 50 ampères (par pied)		0,50 \$	1 \$		√			
	Extension cam-lock (par pied)		0,50 \$	1 \$		√			
	Extension Socapex (par pied)		0,50 \$	1 \$		√			
	Câble XLR (par pied)		0,60 \$	1,20 \$		√			
	Fresnel		2,05 \$	4,10 \$		√			
	Haut-parleur EON JBL		5,15 \$	10,30 \$		√			
	Haut-parleur PRX612 JBL		12,85 \$	25,70 \$		√			
	Haut-parleur Yamaha DBR12		12,85 \$	25,70 \$		√			
	Lecteur CD		6,40 \$	12,80 \$		√			
	Lecteur DVD		6,40 \$	12,80 \$		√			
	Découpe ellipsoïdale 36 degrés (Leko)		6,40 \$	12,80 \$		√			
	Lumière à clip		1,25 \$	2,50 \$		√			
	Lumière barre led		5,15 \$	10,30 \$		√			
	Manfrotto (trépied d'éclairage)	12,85 \$	25,70 \$		√				

DESCRIPTION	Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.2 Équipements techniques (suite)								
Marche pour praticable 2 palliers	103 \$ par transport (aller-retour) (309 \$ en dehors des heures de travail régulières)	8,20 \$	16,40 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% * Nécessite obligatoirement des techniciens (minimum de 4h)	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Micro		2,55 \$	5,10 \$		√			
Micro-casque (avec UHF)		25,75 \$	51,50 \$		√			
Multipaires 100 pieds (snake son)		12,85 \$	25,70 \$		√			
Panneau de distribution 208 Volts 32 sorties 20 amp. (maison)		25,75 \$	51,50 \$		√			
Panneau de 50 AMPS		25,75 \$	51,50 \$		√			
Passe-fils (rack de 20)		51,50 \$	103 \$		√			
Pieuvre M/F 20 amps		1,25 \$	2,50 \$		√			
Praticable 4'x4' en aluminium		6,40 \$	12,80 \$		√			
Praticable 4'x8' en aluminium avec jupe		9 \$	18 \$		√			
Projecteur informatique		64,35 \$	128,70 \$		√			
Remorque de transformation électrique		128,75 \$	257,50 \$		√			
Rideau de velour noir de 10' de long auto-portant avec base		7,70 \$	15,40 \$		√			
Système de son EON one pro		19,30 \$	38,60 \$		√			
Système de son EON one		16,70 \$	33,40 \$		√			
Système de son complet pour prestation*		515 \$	1 030 \$		√			
Télé 42" HD au plasma		25,75 \$	51,50 \$		√			
Télé 55" 4k DEL sur pied		38,60 \$	77,20 \$		√			
Transformateur 600V 35 kva (A) - panneau de distribution inclus		19,30 \$	38,60 \$		√			
Transformateur 600V 45 kva (B) - panneau de distribution inclus		23,15 \$	46,30 \$		√			
Transformateur 600V 45 kva (D)	23,15 \$	46,30 \$		√				
Transformateur 600V 112,5 kva (C)	32,15 \$	64,30 \$		√				

DESCRIPTION	Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.3 Équipements lourds								
Bac à déchets 240 litres noir	206 \$ par transport (aller-retour) (618 \$ en dehors des heures de travail régulières)	6,30 \$	12,60 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%. * Nécessite obligatoirement des techniciens (minimum de 4h)	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Bac de compost de 240 litres brun		6,30 \$	12,60 \$		√			
Bac de récupération de 240 litres bleu		6,30 \$	12,60 \$		√			
Bandes de patinoire (par panneau)		7,70 \$	15,40 \$		√			
Baril 1000 litres		15,45 \$	30,90 \$		√			
Barricade de foule		2,80 \$	5,60 \$		√			
Bloc de béton 250 livres		0,75 \$	1,50 \$		√			
Bloc de béton 2 200 livres		1,25 \$	2,50 \$		√			
Brasero		57,90 \$	115,80 \$		√			
Chapiteau 20'x20'		103 \$	206 \$		√			
Estrade 400 places		302,55 \$	605,10 \$		√			
Estrade métallique 3 palliers		70,80 \$	141,60 \$		√			
Estrade métallique 5 palliers		90,10 \$	180,20 \$		√			
Guérite 4'x8'		90,10 \$	180,20 \$		√			
Roulotte 24 pieds		115,85 \$	231,70 \$		√			
Roulotte 32 pieds		154,50 \$	309 \$		√			
Roulotte 40 pieds		206 \$	412 \$		√			
Scène SL100*		772,50 \$	1 545 \$		√			
Supa track - palette simple (25 morceaux de 4'x3')		77,25 \$	154,50 \$		√			
Supa track - palette double (50 morceaux de 4'x3')		154,50 \$	309 \$		√			
Support à vélo		2,55 \$	5,10 \$		√			
Table pique-nique		7,70 \$	15,40 \$		√			
Tente 10'x10' ville bleue		66,95 \$	133,90 \$		√			
Tourets		5,15 \$	10,30 \$		√			
Triangle de bandes de patinoire (affichage)		23,15 \$	46,30 \$		√			

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE « A »

POLITIQUE D'ANNULATION – SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ACTIVITÉS

1. Les frais d'inscription pour les activités offertes par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire (SLSVC) ainsi que le Centre aquatique Jacques-Dupuis (CAJD) ne sont pas remboursables, sauf si l'activité est annulée ou modifiée par le SLSVC ou le CAJD, et dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursables à 100 %.
2. Les frais d'inscription seront remboursables pour des raisons médicales seulement. Remplir le formulaire de demande d'annulation. Joindre l'attestation médicale et faire parvenir le tout au SLSVC ou au CAJD dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation. Si la demande d'annulation a été autorisée, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 15 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

CAMPS DE JOUR (saison estivale et semaine de relâche scolaire)

1. Les frais d'inscription pour les camps de jour offerts par la Ville de Repentigny seront remboursables selon les critères énumérés plus bas.
 - a) **Annulation par le service**
Si un camp de jour est annulé ou modifié par le SLSVC ou le CAJD, les frais d'inscription seront remboursables à 100 %.
 - b) **Raisons médicales**
Les frais d'inscription seront remboursables pour des raisons médicales seulement. Remplir le formulaire de demande d'annulation. Joindre l'attestation médicale et faire parvenir le tout au SLSVC ou le CAJD dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation. Si la demande d'annulation a été autorisée, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 15 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.
 - c) **Raisons disciplinaires**
Si le camp de jour d'un participant est annulé par le SLSVC ou le CAJD pour des raisons disciplinaires, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 30 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

d) **Inscriptions pour la saison estivale**

Annulation à partir de la date d'inscription jusqu'au 31 mai

Si le participant annule pendant la période comprise entre la date d'inscription et le 31 mai, des frais d'annulation de 15 \$ seront retenus et le solde sera remboursé. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à partir du 1^{er} juin jusqu'à 7 jours avant le début de l'activité

Si le participant annule pendant la période comprise entre le 1^{er} juin et au moins 7 jours avant le début de son camp, des frais d'annulation de 30 \$ seront retenus et le solde sera remboursé. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à moins de 7 jours

Si le participant annule à moins de 7 jours avant le début du camp, aucun remboursement ne sera effectué.

e) **Inscriptions pour la semaine de relâche scolaire**

Annulation à partir de la date d'inscription jusqu'au 31 janvier

Si le participant annule pendant la période comprise entre la date d'inscription et le 31 janvier, des frais d'annulation de 15 \$ seront retenus et le solde sera remboursé. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à partir du 1^{er} février jusqu'à 7 jours avant le début de l'activité

Si le participant annule pendant la période comprise entre le 1^{er} février et au moins 7 jours avant le début de son camp, des frais d'annulation de 30 \$ seront retenus et le solde sera remboursé. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à moins de 7 jours

Si le participant annule à moins de 7 jours avant le début du camp, aucun remboursement ne sera effectué.

RÉSUMÉ

Date d'annulation Semaine de relâche scolaire	Date d'annulation Saison estivale	Frais d'annulation Remboursement / 75 \$ et plus	Frais d'annulation Remboursement / moins de 75 \$ Note de crédit au dossier
De la date d'inscription au 31 janvier	De la date d'inscription au 31 mai	Coût du(des) camps, moins 15 \$	Coût du(des) camps, moins 20 %
Du 1 ^{er} février jusqu'à 7 jours avant le début du camp	Du 1 ^{er} juin à 7 jours avant le début du camp	Coût du(des) camps, moins 30 \$	Coût du(des) camps, moins 30 %
Moins de 7 jours avant le début du camp	Moins de 7 jours avant le début du camp	AUCUN REMBOURSEMENT	AUCUN REMBOURSEMENT
Raisons médicales – avec billet du médecin seulement	Raisons médicales – avec billet du médecin seulement	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 15 \$	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 20 %
Raisons disciplinaires	Raisons disciplinaires	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 \$	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 %

¹Dans le cas où une note de crédit est émise, celle-ci est applicable pour toute activité du SLSVC ou le CAJD. Elle peut être transférable aux membres de la famille (immédiate) et demeure valide pour un an à partir de la date d'émission.

VILLE DE REPENTIGNY

RÈGLEMENT DE TARIFICATION

ANNEXE « A »

POLITIQUE DE RÉSERVATION DE LOCAUX MUNICIPAUX ET PLATEAUX SPORTIFS

(Cette politique ne s'applique pas aux organismes reconnus par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et communautaires)

LOCATION AU CENTRE D'ART DIANE-DUFRESNE, CENTRE AQUATIQUE JACQUES-DUPOIS (INCLUANT PISCINES EXTÉRIEURES) ET AU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Procédure de paiement :

- Un dépôt représentant 20 % du montant total du contrat au moment de la réservation (ne s'applique pas pour les réservations du réseau scolaire).
- Le solde est exigible sept (7) jours avant le début de l'activité.

Advenant le non-paiement d'un de ces montants, le contrat de location sera immédiatement résilié.

Procédure d'annulation :

Pour l'annulation de la location par le client, une demande écrite doit être présentée auprès du service concerné, soit au Centre d'art Diane-Dufresne, au centre aquatique Jacques-Dupuis ou au Réseau des bibliothèques :

- Une annulation reçue vingt-et-un (21) jours ou plus avant la date de réservation sera remboursée en totalité par chèque.
- Une annulation reçue entre sept (7) et vingt (20) jours sera remboursée par chèque excluant le dépôt représentant 20 % du montant total du contrat au moment de la réservation qui sera conservé à titre de dédommagement par la municipalité.
- Une annulation reçue à moins de sept (7) jours avant la date de réservation : aucun remboursement.

Si aucune annulation n'est demandée et que le participant ne se présente pas à la réservation, aucun remboursement ne sera émis.

Advenant l'annulation de la location par la Ville de Repentigny pour un cas d'urgence, de force majeure ou pour des raisons indépendantes à sa volonté, le client sera remboursé en totalité par chèque, soit 100 % des coûts de location. Dans ces circonstances, aucun dommage ne pourra être réclamé à la Ville.

LOCATION D'AUTRES LOCAUX MUNICIPAUX ET PLATEAUX SPORTIFS

Procédure de paiement :

- Pour une réservation de trois (3) jours ou moins, la totalité des frais de location sera exigée sept (7) jours avant le début de l'activité.
- Pour une réservation de plus de trois (3) jours, un montant équivalent à 50 % de la facture totale sera exigé sept (7) jours avant le début de l'activité. À la date correspondant à la moitié des jours de réservation (mi-terme), un dernier montant équivalent à 50 % de la facture totale sera exigé.
- En ce qui concerne la location de plateaux sportifs extérieurs : dans le cas où l'utilisation réelle est supérieure à celle indiquée au contrat, une facture sera émise dans les sept (7) jours suivant l'activité.

Advenant le non-paiement d'un de ces montants, le contrat de location sera immédiatement résilié.

Procédure d'annulation :

Pour l'annulation de la location par le client, une demande écrite doit être présentée auprès du service concerné, soit le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire (SLSVC) ou le Service des arts, de la culture et des lettres (SACL) :

- Une annulation complète reçue sept (7) jours ou plus avant la date de début de réservation sera remboursée en totalité par chèque.
- Une annulation complète reçue à moins de sept (7) jours avant la date de début de la réservation sera remboursée par chèque en excluant 20 % du montant total du contrat pour la période couverte qui sera conservé à titre de dédommagement par la municipalité.
- Une annulation complète reçue au moins deux (2) jours avant le début de la réservation en raison de facteurs météorologiques approuvée par le service concerné sera remboursée en totalité par chèque (activités extérieures seulement).
- Une annulation partielle reçue au moins deux (2) jours avant le jour visé sera remboursée en totalité par chèque.
- En ce qui concerne la location des plateaux sportifs extérieurs : dans le cas où l'utilisation réelle est inférieure à celle indiquée au contrat, le client sera remboursé par chèque jusqu'à concurrence de 20 % du montant déjà acquitté.

Si aucune annulation n'est demandée et que le participant ne se présente pas à la réservation, aucun remboursement ne sera émis.

Advenant l'annulation de la location par la Ville de Repentigny pour un cas d'urgence, de force majeure ou pour des raisons indépendantes à sa volonté, le client sera remboursé par chèque en totalité, soit 100 % des coûts de location. Dans ces circonstances, aucun dommage ne pourra être réclamé à la Ville.

Note dans tous les cas :

Les frais relatifs à la SOCAN devront être acquittés par le locataire pour toute activité impliquant de la diffusion musicale.

Un permis de réunion ou de vente d'alcool est obligatoire pour toute activité servant ou vendant des produits alcoolisés dans les bâtiments municipaux ou plateaux sportifs. La demande et les frais associés sont à la charge du locataire. Lors de la réservation, si le tout est accepté par le Service émettant le contrat, un délai de quatre (4) semaines minimums est à prévoir afin de recevoir votre permis d'alcool avant la tenue de votre événement. Vous devez laisser à la municipalité une copie de la demande de permis d'alcool une fois signée par un officier municipal.